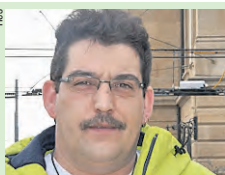


## Nouveau président

Pierre-Alain Gerber remplace Sébastien Burgy à la présidence de la section sev-tn.

Page 7



## Le dossier de l'égalité n'est pas clos

Geneviève Hentsch, secrétaire syndicale à Neuchâtel, aborde les revendications féminines à l'occasion de la journée du 8 mars. L'égalité des salaires reste au cœur du débat.

Pages 8 et 9



## Travail en montagne

Andreas Heimann est responsable de la sécurité et de l'entretien du télésiège Windegg.

Page 20



**La grande action de recrutement 2012 du SEV a débuté!**

Action de recrutement : nouveau « round »

# La chasse aux primes continue !

Memberstars 11-11-11 a connu un grand succès. Place maintenant à l'action Memberstars 12-12-12.

Le SEV n'avait plus reçu autant d'adhésions depuis le changement de siècle! « Notre action Memberstars a stimulé le recrutement et touché juste » constate Giorgio Tuti.

En 2012, il y aura à nouveau de belles primes à gagner, ce qui ne manquera pas de motiver les recruteurs.

**Délai : 12 décembre 2012**

Vu que cette année, c'est le chiffre 12 qui à l'honneur, le défi est naturellement adapté: le plus grand prix ira à celui qui recrute 12 membres. En recrutant 4 ou 8 membres, d'autres prix sont à gagner. La valeur de ceux-ci a également augmenté et la durée est bien sûr prolongée d'un mois.



Une radio DAB ou des écouteurs pour 4 membres recrutés.

Attention, la prime pour 8 à 11 membres recrutés a été conçue en partenariat avec CFF anyway solutions, uniquement pour les recruteurs. Il s'agit d'une sacoche de loisirs en cuir. « Je peux même m'imaginer que certains préféreront cette prime-là à la prime plus élevée. », estime



Une sacoche exclusive by anyway pour 8 membres recrutés.

le responsable de projet Jérôme Hayoz.

**Tirage au sort**

Une nouveauté: un vélo électrique Flyer sera tiré au sort parmi les recruteurs de l'année 2012.



Une machine à café Jura ou un iPad 3 pour 12 membres recrutés.



Chaque membre ayant recruté au moins un autre membre pourra avoir la chance de gagner un vélo électrique Flyer au tirage au sort.

La cérémonie de « clôture », donc de remise des prix, aura lieu le 26 janvier 2013.

SEV

**Cela vaut la peine d'entrer au SEV: tu auras de nombreuses prestations contre une cotisation modeste!**

Le SEV lutte pour de meilleures conditions d'engagement et de travail.

Le SEV négocie des conventions collectives de travail.

Le SEV te conseille si tu as des problèmes sur ton lieu de travail.

Le SEV t'offre une protection juridique professionnelle.

Le SEV représente tes intérêts au niveau politique.

Au SEV, tu rencontres des gens qui ont les mêmes opinions que toi.

Au SEV, tu peux t'engager.

Grâce au SEV, tu peux t'offrir des vacances plus avantageuses.

Le SEV te soutient en t'offrant des cours de formation continue.

Le SEV t'informe via le journal *contact.sev* et le site [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch).

Le SEV t'aide lors de situations difficiles en octroyant des prêts et des crédits.

Le SEV te rend la vie moins chère, puisqu'il offre des assurances très avantageuses: protection juridique privée, assurances complémentaires à la caisse-maladie, 3<sup>ème</sup> pilier.

**Offre supplémentaire: 1 année de protection juridique Multi d'une valeur de CHF. 78.-**

Tous les nouveaux membres adhérant en 2012 reçoivent 12 mois gratuits de protection juridique!



**Règlement de l'action du 12.12.12:**

1. Tous les membres SEV peuvent participer à l'action 12.12.12 à l'exception du personnel professionnel SEV.

2. La période de recrutement valable pour cette action est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 12 décembre 2012.

3. En date du 12 décembre 2012, le secrétariat central arrête les comptes pour chaque recruteur. Les recruteurs concernés reçoivent un courrier les invitant à commander le prix mérité et les invitant à la cérémonie de remise des prix. Le cumul des prix est exclu.

4. Les prix attribués sont les suivants:

Quatre membres recrutés = une radio DAB « Pure one classic » ou des écouteurs « Urbaneers Plattan »

Huit membres recrutés = une sacoche en cuir, design exclusif « SEV by Anyway Solutions »

Douze membres recrutés = 1 machine à café automatique Jura ENA 7 ou un iPad 3.

5. Un tirage au sort aura lieu parmi tous les membres SEV ayant recruté au moins une personne du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 12 décembre 2012 et le prix est un vélo électrique Flyer

6. Les prix seront remis lors d'une cérémonie commune le 26 janvier 2013.



Oui, je veux devenir membre du SEV et je reçois automatiquement l'abonnement à *contact.sev*.

J'accepte les statuts et règlements en vigueur.

Nom/Prénom:

Rue:

Code postal/Lieu:

Téléphone:

Courriel:

Date:

**Recruté par:**

Nom/Prénom:

Rue:

Code postal/Lieu:

Téléphone:

Numéro de compte/IBAN:

Signature:

**Nous prendrons contact avec toi pour un complément d'information! Merci de ton intérêt!**

**Envoyer ce talon à: Secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58**



## Nouveau président

Pierre-Alain Gerber remplace Sébastien Burgy à la présidence de la section sev-tn.

Page 7



## Le dossier de l'égalité n'est pas clos

Geneviève Hentsch, secrétaire syndicale à Neuchâtel, aborde les revendications féminines à l'occasion de la journée du 8 mars. L'égalité des salaires reste au cœur du débat.

Pages 8 et 9



## Travail en montagne

Andreas Heimann est responsable de la sécurité et de l'entretien du télésiège Windegg.

Page 20

## Prestations invalidité : le climat se durcit

# Coup de froid sur l'AI

Il y a eu beaucoup de reproches et d'accusations envers les prétendus cas d'abus dans l'assurance-invalidité : la conséquence est que certains assurés sont maintenant privés de prestations.

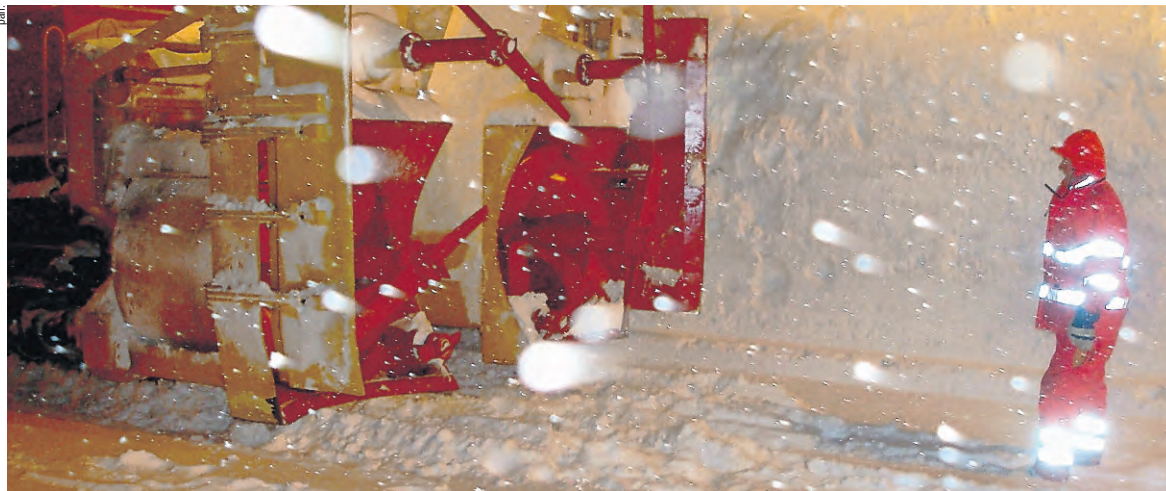
« Le jugement est frustrant », constate l'avocat. On pourrait aussi dire que c'est un scandale.

Des personnes qui ont travaillé durement durant des années, se voient privées de prestations d'une assurance alors qu'elles en ont besoin, et sont prises pour des simula-

trices. Le climat social en Suisse s'est refroidi. En cas de doute, il est maintenant coutume de prendre la décision qui va contre celui qui a fait la demande.

pan/Hes

Dossier pages 12-14



Chef adjoint d'une équipe d'ouvriers de la voie est un métier « facile » selon l'AI. La réalité paraît bien différente : ici lors d'un travail de nuit.

## AROLD CAMBI : NOUVEAU CHEF DES FINANCES SEV



zwg

Le Bernois Arold Cambi, 44 ans, est le nouvel administrateur des finances du SEV. Le comité l'a nommé pour remplacer Ruedi Hediger, qui prend sa retraite cet été. Arold Cambi est actuellement chef des finances de la Ligue suisse contre le cancer. Il prendra ses fonctions début juin.

## Les chefs du personnel et présidents de syndicat se rencontrent

### Tuti et Jordi à Berlin



C'est une première : un sommet a eu lieu à mi-février avec les représentants d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et

du Luxembourg. Les thèmes abordés : le 4<sup>e</sup> paquet ferroviaire de l'UE, le trafic transfrontalier et les standards sociaux dans le marché ferroviaire européen ; le dialogue social européen, le changement démographique et l'attractivité de la branche en tant qu'employeur. Un sujet sur lequel tous sont d'accord : ils refusent la séparation entre l'infrastructure et l'exploitation et en redoutent les conséquences négatives.

pmo/Hes

## EDITO

### SANS SYNDICAT, D'AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

Lorsque nous essayons de recruter de jeunes collaborateurs des entreprises de transports publics, nous entendons souvent la remarque suivante : « Nous pouvons nous défendre tout seuls ! ».

Il nous faut alors beaucoup d'énergie et de force de persuasion pour leur expliquer qu'ils se trompent dans leur raisonnement.

S'il n'y avait pas eu de syndicat, s'il n'y avait pas eu le SEV, les conditions de travail et d'engagement ne seraient pas telles qu'elles sont actuellement. Nous le savons bien puisque nous connaissons les idées et visions des chefs du personnel et des directeurs lorsqu'il en va des conventions collectives de travail.

C'est uniquement tous ensemble que nous serons assez forts pour contrer ces idées, à l'avenir, de manière efficace.

C'est pourquoi nous devons, comme toujours, mettre toute notre énergie dans le recrutement de nouveaux membres. Nous vous soutenons à nouveau avec de super prix. Et déjà à partir de quatre membres recrutés, vous avez droit à un cadeau!

Recruter des membres, ça vaut la peine à plus d'un niveau: c'est davantage de force pour le syndicat ainsi qu'une prime en espèces et un cadeau sympa pour le recruteur.

Je remercie tous ceux qui participent au recrutement de nouveaux membres!

Giorgio Tuti, président du SEV

## EN VITESSE

VANDALES EXCLUS  
DES TP

■ En lien avec les problèmes de violence lors des événements sportifs, la commission de la politique de sécurité du Conseil national a adopté une motion à l'unanimité (deux abstentions). Cette motion, qui demande au Conseil fédéral d'adapter la loi sur le transport de voyageurs, de manière à ce qu'on puisse exclure certains pour des raisons de sécurité et d'ordre public a été déposée par Edith Graf-Litscher, conseillère nationale PS/TG. Les dispositions légales actuelles ne permettent en effet pas d'exclure une personne qui a un titre de transport valable. « Les CFF subissent des coûts supplémentaires de 3 millions de francs par année en raison de vandalisme dans les trains, dans les gares et contre le personnel. » C'est maintenant au Conseil national de se prononcer en plénum. .

AMIANTE DANS DES  
VOITURES CFF

■ Le SEV a appris avec indignation que des collaboratrices des ateliers industriels d'Olten et de Bellinzona ont été exposés à de l'amiante lors de travaux de



révision de voitures de type Bpm 51. Le SEV exige qu'une liste exhaustive des personnes qui ont pu entrer en contact avec cette amiante soit établie et que ces gens reçoivent un encadrement à vie. L'amiante est une matière très traître dont les répercussions dommageables pour l'homme se manifestent habituellement après de nombreuses années. « C'est inconcevable que du personnel soit en danger de mort à cause d'une enquête réalisée de manière lacunaire », souligne le vice-président SEV Manuel Avallone. « Même s'il y a prescription sur le plan juridique, toutes les personnes touchées ont droit à un encadrement à vie », ajoute-t-il.

Rapport intermédiaire sur le projet « Tourisme » au comité SEV

## Bientôt une convention ?

Le projet SEV concernant la branche touristique s'apprête à faire un grand pas en avant : les négociations pour obtenir une convention cadre sont sur le bon chemin.

Normalement c'est dans le sens contraire que travaille un syndicat : il recrute des membres dans une nouvelle branche pour pouvoir ensuite faire pression sur les employeurs. On pensait agir ainsi dans la branche touristique, mais un tournant inattendu a changé les choses, comme l'a expliqué Peter Peyer, membre du groupe de travail : les entreprises de remontées mécaniques allaient convenir de règlements exceptionnels, puisque la branche est subordonnée à la loi sur la durée du travail. C'est pourquoi un contrat avec les partenaires sociaux était nécessaire. On a vite constaté que les deux parties

étaient prêtes à faire des compromis. Le SEV s'est montré prêt à admettre des exceptions dans la durée du travail (comme c'est le cas dans la navigation par exemple), l'association a elle accepté les requêtes concernant le salaire minimum. « Ils savent très bien qu'il y a parmi eux des moutons noirs qui ternissent la réputation de tout le secteur », a ajouté Peter Peyer. Il y a maintenant un projet sur lequel doivent discuter les organes de chaque partie. Mais des deux côtés s'élèvent également des voix qui se montrent sceptiques quant à cet accord. Si elle est conclue, cette convention vaudra pratiquement pour toute la branche puisque l'essentiel des entreprises sont affiliées à l'association. Le SEV continue bien sûr à recruter dans ce domaine et à se rapprocher du personnel. Il a organisé divers événements cet hiver et on peut déjà dénombrer quelques adhésions. *pma/Hes*

## LE COMITÉ EN BREF

- Changement au comité SEV : le représentant de la **commission de migrations**, Angelo Chiucchiolo, n'est plus disponible que comme membre suppléant. C'est Eugenio Tura qui le remplace.
- Autre changement : le **président de la VPT**, Kurt Nussbaumer, a une nouvelle place de travail depuis cette semaine et doit donc laisser sa place de président ainsi que son siège au comité.
- Après avoir donné son accord à des mesures de lutte aux **RhB** en décembre, le comité a pu cette fois-ci donner son accord à la signature de la convention d'entreprise.
- Les négociations avec l'UTP à propos d'adaptations dans les **facilités de voyages pour le personnel (FVP)** ont abouti avec succès. Au départ, l'UTP avait prévu des détériorations nombreuses et importantes puis un revirement lors de la

dernière discussion a permis de corriger les grands changements. Ces règles ne seront à l'avenir plus édictées unilatéralement par l'UTP, mais négociées avec les partenaires sociaux. En raison cependant des augmentations des abonnements, les prix des AG FVP augmenteront également.

- Le SEV soutient une campagne politique qui fait la promotion, au Tessin, de solutions orientées transports publics dans le cadre de l'**assainissement du tunnel routier du Gothard**, prévu dès 2020. Le Tessin, traditionnellement ami des automobilistes, soutient officiellement la construction d'un deuxième tunnel, qui rendrait, à long terme, complètement caducs les objectifs de l'article sur la protection des Alpes inscrit dans la Constitution.

*pma/Hes*

CFF Cargo veut affaiblir le trafic marchandises par wagons complets

## CFF Cargo: stop aux plans de

Dans 155 des 500 lieux de desserte pour le trafic marchandises par wagons complets en Suisse, il y a moins de 1000 wagons par année qui passent. CFF Cargo veut les fermer, si la rentabilité d'augmenter pas. Le SEV s'oppose à un tel démantèlement.

CFF Cargo a informé les partenaires sociaux le 9 janvier à propos du projet de réorganisation « Netz ». La filiale CFF a pour objectif de concentrer ses activités sur un « réseau plus efficace » dès 2013. Des 500 points de desserte actuels, jusqu'à 155 pourraient être supprimés et les postes de travail biffés. Parmi eux, 29 points du réseau de base, selon l'accord de prestations avec la Confédération. Avec ces mesures, CFF Cargo



Les suppressions prévues dans le réseau entraîneraient un surplus de trafic marchandises sur la route. Ce qui va à l'encontre des décisions politiques.

veut économiser au total 80 millions de francs, dont la moitié via des mesures internes. Un démantèlement est en cours depuis octobre et vise à supprimer 200 postes de travail dans l'administration. Concernant « Netz », la communauté de négociations des syndicats\*, sous la direction du SEV, avait demandé une procédure de consultation. Elle a donc remis à fin février les requêtes suivantes

à CFF Cargo, qui doit prendre position par écrit d'ici le 9 mars.

## 1. CFF Cargo doit maintenir le réseau de trafic par wagons complets et le développer

La communauté de négociations\* constate avec satisfaction que CFF Cargo avoue depuis peu publiquement que la situation actuelle ne permet pas une exploitation rentable sur un réseau dense et de-

mande une forme d'indemnisation. Proposer maintenant un affaiblissement du nombre de points de desserte va à l'encontre du maintien et d'une extension de l'offre. Des négociations pour adapter l'offre de base doivent viser une amélioration et non une réduction de l'offre.

Le parlement a accepté, dans le traitement de la loi sur le transfert du trafic marchandises en 2008, l'adoption d'un certain montant pour le trafic qui ne traverse pas les Alpes. Ceci témoigne bien de sa volonté d'encourager le trafic marchandises sur les rails.

## 2. CFF Cargo doit se voir comme une partie du service public et se positionner ainsi

La distribution de marchandises en Suisse fait également partie du service public désiré par les habitants de ce pays. Réduire dans ces régions revient à affaiblir l'entreprise. Il



Mise au point sur l'article concernant les évaluations de fonction aux CFF

## Inquiétudes autour des évaluations de fonction

Le descriptif de poste n'est pas le document de base des évaluations de personnel : les CFF tiennent à le souligner. 2012 reste toutefois une année de transition.

Les CFF ont réagi de suite après la parution d'un article les concernant dans le dernier *contact.sev* : nous y avons écrit que le descriptif de poste était le document de base des nouvelles évaluations du personnel. Ce n'est effectivement pas le cas : selon les CFF, le document de base est davantage le profil d'exigences selon les modèles de compétences. Le descriptif est un parmi plusieurs documents qui permettent de déterminer le profil d'exigences. Cette année, l'évaluation du personnel sera conduite de toute façon encore selon l'ancien modèle.

Seule la fixation d'objectifs se fera selon le nouveau système. Ces objectifs formeront l'année prochaine les critères pour l'évaluation du personnel. Encore une autre explication de la part des CFF : si le collaborateur et le supérieur n'arrivent pas à se met-

tre d'accord sur des objectifs, ces objectifs seront alors fixés par la hiérarchie. Les CFF expliquent également que les descriptifs de poste seront corrigés s'ils ne contiennent pas les « tâches principales centrales ».

*pmo/Hes*

### COMMENTAIRE

#### Le descriptif de poste est un élément important

Les CFF ont raison : le descriptif de poste n'est pas le document de base des évaluations du personnel. Mais le descriptif de poste est un élément central des nouveautés introduites avec la CCT 2011. Le descriptif de poste est le document de base pour l'évaluation de fonction. Il fixe ce que le collaborateur doit savoir faire et dans quel niveau d'exigences se trouve le poste. Il serait bien naïf d'affirmer que

le descriptif de poste n'a aucun lien avec l'évaluation.

Notre position reste dès lors inchangée : quand il n'y a pas de descriptif actuel à disposition, il faut l'exiger.

Un autre point reste essentiel : les nouvelles conventions d'objectifs seront un des critères de l'évaluation l'année prochaine. Ces objectifs doivent être individuels, réalistes et mesurables. Et ça c'est définitif ! *Manuel Avallone*

## démantèlement

vaut la peine de communiquer cette évidence au sein du Groupe mais aussi dans le public.

#### 3. CFF Cargo doit garantir le financement des coûts

Avec ce projet, les CFF et CFF Cargo envoient un faux signal. La stratégie défensive affaiblit la stratégie de croissance nécessaire. De façon très juste, CFF Cargo essaie de financer des prestations économiques via les clients. Mais facturer aux coûts réels plus la marge semble peu réalisable. On a plutôt l'impression que les CFF et CFF Cargo n'ont que peu d'intérêt à maintenir le trafic marchandises, encore moins à le développer. Pour garantir le financement de ce service public, il faut développer d'autres formes d'indemnisation, aides ou subventions, liées à une sorte de pilotage selon l'augmentation des volumes. CFF Cargo

peut invoquer la commande de la convention de prestations (art. 12, al. 1)

#### 4. CFF Cargo ose et doit exercer un travail de lobby

La communauté de négociations\* trouve problématique qu'on propose à certains clients des prestations spécifiques aux coûts totaux plus marges. Des prestations offertes au même prix que les concurrents de la route laissent douter de la volonté de fournir cette prestation. Les CFF et CFF Cargo doivent veiller, pour leurs intérêts et l'intérêt de leur propriétaire, à garantir les points de desserte dans les régions et à maintenir et augmenter le volume transporté sur les rails.

Un lobbying réussi peut faire pression sur l'économie, le public et les politiques et faire de sorte que CFF Cargo puisse enfin se développer.

#### 5. CFF Cargo doit retirer son projet Netz

Le projet Netz doit être retiré. Si des adaptations doivent être faites de toute urgence pour des cas isolés, cela peut être présenté à la communauté de négociations\* et discuté en détail, séparément.

#### 6. CFF Cargo doit s'engager dans les discussions en cours

Au lieu de devancer les discussions politiques avec un démantèlement, CFF Cargo ferait mieux d'utiliser son énergie pour se faire entendre dans les discussions actuelles (par exemple dans la motion sur l'avenir du trafic rails dans les régions). Il faut que chaque partie concernée tire à la même corde. *SEV*

*\* Le VSLF s'est distancé de cette prise de position, car il partage les requêtes syndicales mais pas les requêtes politiques.*

### GARNET DE BORD

#### L'important n'est pas le prix

La Loi sur le prix réglementé du livre, sur laquelle nous allons voter le 11 mars, donne à croire que c'est le prix du livre qui importe. Quelle illusion ! Le prix, c'est l'arbre qui cache la forêt. Le livre, l'écrit, qui ont fondé notre civilisation, sont le support des idées : les livres nous permettent de nous forger une opinion, de réfléchir, de rêver et de nous faire notre propre avis, dans le silence de la lecture. Cette loi a pour objectif, il est vrai, de garantir aux lecteurs, le même prix pour un livre acheté dans la librairie indépendante de son village, sur Internet ou dans une grande surface, mais elle a surtout pour objectif que chacun trouve les librairies et les livres qui lui conviennent sans que l'argent seul joue un rôle.



Cette loi vise à préserver la diversité, primordiale pour les auteurs et éditeurs suisses. Comme pour les entreprises qui dépendent de leurs brevets, un éditeur publie des livres de jeunes auteurs, en souhaitant qu'une œuvre soit récompensée d'un prix Nobel et qu'il entre enfin dans ses frais. Il en va de même pour les livres de cuisines ou les guides de balades en montagne : leur diversité de présentations, d'approches permet à chacun de trouver son bonheur. Le commerce du livre est fragile et la concurrence effrénée sur le prix fait invariablement disparaître ce qui a besoin de temps pour s'épanouir.

Cette loi garantit un réseau de librairies divers sur tout le territoire. En Valais, par exemple, sans prix réglementé la librairie de Crans Montana disparaîtra, car l'acheminement lui coûtera trop cher. La librairie Payot deviendra une grande surface vendant des best-sellers à prix cassé pour rester concurrentiel face à Amazon. La Liseuse cessera bien vite d'être ce lieu où l'on retrouve des amis, le samedi, à Sion car elle ne pourra plus payer ses employés.

On parle de la chaîne du livre parce que pour vendre leurs publications, il est vital pour les éditeurs de disposer du réseau des librairies, grandes et petites, qui soient attentives à faire connaître leurs créations. Un auteur suisse trouvera son lecteur si son livre est présenté sur un grand nombre de points de vente, s'il peut se faire connaître dans toute la Suisse, y compris dans sa région, et pas seulement dans quelques magasins dans des grandes villes.

Le magnifique livre d'Anne Cuneo « Le Maître de Gararant » raconte le rôle que les livres y ont joué dans la Réforme, permettant à ceux qui ne savaient pas d'accéder à la connaissance. Je ne peux m'empêcher de penser que ce qui se joue autour de cette loi – combattue par les Jeunes PLR et UDC, les Verts libéraux, le Parti pirate et Ex Libris, filiale de la Migros – ce n'est pas le prix, mais bien les valeurs dont les livres sont les symboles. Un oui s'impose donc !

*Valérie Solano*

## Le service public tiendra bon si l'Etat le veut

Avenir Suisse, comme son nom l'annonce, se préoccupe du futur de notre pays. D'obédience libérale mais non conservatrice, ce « think tank », cette boîte à idées pour le dire en français, fonctionne comme un centre d'étude et de réflexion. Il analyse les structures économiques et les institutions politiques et sociales d'aujourd'hui et propose des réformes pour demain ou après-demain. Le tout dans la perspective d'un amoindrissement de l'Etat et d'une liberté d'action accrue des entreprises comme des individus, en leur qualité de contribuables notamment.

Fortement soutenu par tout un réseau de sociétés industrielles, commerciales et financières, la fondation Avenir Suisse a installé son siège à Zurich et occupe une trentaine de collaborateurs, dont trois dans son bureau de Genève placé sous la direction du très médiatisé Xavier Comtesse.

Avec un budget de plus de cinq millions par an, Avenir Suisse développe une abondante communication, avec un site Internet quotidiennement mis à jour, d'innombrables conférences et interventions publiques et un programme de publications comprenant nombre de périodiques et ouvrages, le plus souvent en allemand. Dernier produit en date, un livre de 336 pages, édité par NZZ Verlag, nous intéresse tout spécialement. Il porte un titre qui sonne comme un slogan: « Mehr Markt für den Service public » et s'accompagne d'un résumé en français d'une trentaine de pages qui veut aussi « davantage de marché pour le service public ».

L'auteur principal de cet ouvrage, Urs Meister, considère comme floue la notion même de service public, plus extensive en Suisse romande où il fait l'objet d'un attachement particulier,



analogue à celui que l'on observe en France. Cette différence culturelle – politiquement significative – n'empêche pas Avenir Suisse de traiter toutes les prestations des collectivités et entreprises publiques à la même sauce de la libéralisation systématique et de la soumission au régime de la concurrence. On imagine les mesures à prendre dans cette perspective; elles vont sans surprise de l'augmentation des tarifs aux usagers à la privatisation pure et simple des installations de production et des anciens monopoles, en passant notamment par la généralisation des appels d'offres et la limitation de l'accès aux marchés concurrentiels imposée aux fournisseurs de base.

Toutes les catégories d'infrastructures sont visées: marché de l'électricité, télécommunications, poste, médias électroniques, hôpitaux et, bien sûr, transports publics.

La complexité du secteur et de ses modes de financement n'échappent pas aux chercheurs d'Avenir Suisse mais ne les découragent pas non plus de mettre davantage de marché dans les transports par train, tram, bus ou car. Dans le domaine ferroviaire, ils assurent que des gains de productivité restent réalisables dans le trafic voyageurs et indispensables dans le transport de marchandises, pour faire pièce aux camions des nouvelles générations. Ils estiment que le troisième paquet de directives européennes montre la voie de la concurrence pour les déplacements voyageurs sur longues distances. Ils veulent que les lignes régionales fassent systématiquement l'objet d'appels d'offres, à l'instar de ce qui se fait dans les pays voisins ou chez nous pour les cars.

Quant aux vieux liens entre la construction et la détention des réseaux d'une part et leur exploitation d'autre part, ils doivent être distendus et,

à terme, carrément rompus. Selon Avenir Suisse toujours, les CFF, bientôt ultime entreprise intégrée, devraient se soumettre à la concurrence organisée par une autorité totalement indépendante chargée de l'attribution des sillons.

N'en jetez plus, la coupe de la libéralisation est pleine. Ou plutôt se remplira dans les décennies à venir. Car Avenir Suisse se pique de voir loin. Pour l'heure, les penseurs du futur helvétique se contenteraient de deux mesures: une simplification des modes de financement du ferroviaire notamment par la fusion prévue des fonds d'investissements d'une part et, d'autre part, une augmentation de la participation des usagers et/ou des cantons et communes à la couverture des coûts de transport.

Autre exigence doctrinale d'Avenir Suisse à l'égard des infrastructures de transports publics et de services publics en général: qu'elles cessent de servir – à tort – d'instruments de politique régionale d'une part et de politique sociale d'autre part. Pour la première, la péréquation intercantonale devrait suffire à compenser les éventuels désavantages et, pour la deuxième, il y aurait mieux à faire que de subventionner les abonnements généraux en première classe. Il est peut-être juste théoriquement de combattre la confusion des objectifs et des mesures mais il faut voir que dans la pratique les parlementaires demeurent très attachés à tous ces mélanges utiles qui servent au fond des intérêts sectoriels ou particuliers. Avenir Suisse dispose sans doute de beaux cerveaux et d'un large cercle de donateurs mais son influence politique demeure faible, faute de réalisme. Fort heureusement, il lui manque un lobby aux Chambres fédérales pour faire passer les réformes préconisées.

Le service public pourra tenir bon face au marché, à condition bien sûr que l'Etat en fasse autant et ne laisse plus rogner ses compétences.

Yvette Jaggi

La nouvelle sous-fédération prend forme, aussi bien sur le papier que dans les esprits

## Petit à petit, les contours se dessinent...

Depuis bientôt deux ans, le groupe de travail Fusion est à l'œuvre. Sa tâche: créer une nouvelle sous-fédération forte.

Un forum a été mis en place, où chacun peut poser ses questions, amener des idées et remarques sur ce processus de fusion: si vous voulez y

participer, écrivez à l'adresse e-mail suivante: fusion-sbv-vpv@vpv-online.ch

En novembre 2011, la dernière assemblée des délégués commune a adopté une des variantes proposées pour la suite du travail. L'organigramme a été affiné et adapté. La forme, les tâches et l'interconnexion entre les sections, branches et autres

organes devaient encore être établies, ainsi qu'un règlement interne, préparé en peu de temps par le représentant romand du groupe de travail.

### Expert externe

Les documents nécessaires étant dès lors à disposition, ils ont été soumis à un spécialiste pour expertise. Roland Christen, connu dans

les milieux syndicaux, a joué le rôle de l'avocat du diable. Il a donné quelques petits conseils pour améliorer le projet mais dans l'ensemble il l'a trouvé compréhensible et fonctionnel. La présentation va maintenant être mise à jour pour les assemblées de printemps. Werner Schwarzer, secrétaire central TS, a expliqué le processus de la fusion

de trois sous-fédérations, en partie réussie, à laquelle il a pris une part active.

### Prochaine étape

En mai, les assemblées de délégués décideront de dire oui ou non à la fusion. Les personnes de contact sont Roland Schwager pour la VPV et Elisabeth Jacchini pour la SBV. SEV



Beaucoup de défis attendent la section SEV-TN

## Pierre-Alain Gerber à la présidence

Pierre-Alain Gerber, 44 ans et conducteur de bus depuis 1996, est le tout nouveau président de la section des Transports neuchâtelois (TN). Elu lors d'une assemblée extraordinaire le jeudi 9 février, il remplace Sébastien Burgy, qui a dû quitter la présidence suite à une promotion au sein de l'entreprise.

**contact.sev: Pierre-Alain, quelle a été ta motivation pour remplacer Sébastien Burgy au pied levé ?**

J'avais déjà envie de m'engager davantage pour la section, puisque j'ai été nommé caissier de la section l'année passée et que je devais commencer à officier au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Fina-

lement, je n'aurai pas du tout été caissier et suis passé directement à la présidence! Ma motivation? J'ai envie de dynamiser le syndicat et faire qu'il y ait davantage de monde aux assemblées.

**La fusion va cette fois-ci vraisemblablement voir le jour, n'est-ce pas? Quelles sont tes attentes et tes craintes?**

Oui, on pense que ça va se faire rapidement, cette année encore. Je trouve que c'est un peu précipité et je pense qu'il nous faudrait davantage de temps. On doit négocier encore les conditions d'engagement et nous avons une certaine crainte pour nos acquis. Il faut qu'on s'entende avec la section TPCV et qu'on présente nos demandes conjointement à la nouvelle direction.

**Au niveau de l'organisation interne du SEV, quelle est ta première impression?**

Je suis très intéressé à participer aux activités du syndicat, également au niveau national. J'ai déjà participé début février à la journée des présidents romands à Lausanne et participerai en mars à la journée VPT pneus à Olten. La section TN aimerait bien avoir un siège au sein du comité de la branche bus. Je me réjouis d'ores et déjà d'agir dans les intérêts de nos membres (160 membres à la section SEV-TN).

**De quel style sera ta présidence?**

Je crois être apprécié par les collègues, notamment en raison de ma franchise et

commission a réussi à être intégrée au processus d'établissement des horaires, ceci pour les horaires qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup>

prises du haut et du bas va changer la donne. Je vois assez bien une section avec deux présidents, un du haut, un du bas. On devra



Pierre-Alain Gerber est le tout nouveau président de la section SEV-TN.

de mon expérience dans l'entreprise. J'aimerais surtout motiver les personnes syndiquées à participer activement à la vie du syndicat.

**As-tu déjà des succès à ton actif?**

Concernant la présidence, je n'ai pas encore pu faire grand-chose. J'attends d'être informé des dossiers en cours par l'ancien président. Mais auparavant, j'étais déjà dans la commission des tours de service. La

avril 2012. Les collègues dans leur ensemble sont contents du résultat obtenu.

**Comment vois-tu l'avenir de la section TN?**

La fusion des deux entre-

de toute façon revoir notre organisation.

*Propos recueillis par  
Henriette Schaffter*

### BIO

**Pierre-Alain Gerber** a 44 ans et habite à Boudry. Jurassien d'origine, il a toujours vécu dans le canton de Neuchâtel. Il est marié depuis 25 ans et a deux enfants de 15 et 18 ans. Avant de travailler dans les transports publics, il a été confiseur puis chauffeur-livreur. Il est membre du SEV depuis son entrée aux TN, en 1996.



### PRÉAVIS

**Journée de la branche VPT Touristique  
2012**

**Mardi 3 avril au secrétariat central SEV à Berne**

**Thème principal: « Une CCT pour les remontées mécaniques »**

Nous aurons l'occasion en outre de visiter l'entreprise qui exploite le funiculaire Marzili-Ville de Berne. Les personnes intéressées sont priées de réserver cette date aujourd'hui déjà.

L'invitation avec les données précises sera envoyée ultérieurement.

### LA VPV DÉSIRE ENCORE GRANDIR !

**Qui recrutera le 2000<sup>e</sup> membre ?**

Pratiquement 2000 cheminotes et cheminots sont membres de la fédération VPV. Récemment, les services centraux se sont fortement renforcés. De nouveaux postes, sans forcément de tradition cheminote, sont apparus et ne sont pas syndiqués. Nous le savons toutefois tous : un syndicat fort est le garant pour obtenir des conditions de travail modernes. Un syndicat fort est aussi un gage de sérieux auprès des CFF lors de négociations. Afin de continuer sur la même voie, nous devons croire, nous devons convaincre tous les collègues de devenir membres du SEV !

**2 nuitées avec le petit déjeuner pour 2 personnes au Parkhotel Brenscino**

est le cadeau offert au recruteur qui accueillera le 2000<sup>e</sup> membre. Le collègue qui recrute le 1999<sup>e</sup> ou le 2001<sup>e</sup> membre se verra offrir 1 nuitée avec petit déjeuner pour 2 personnes.

Alors, n'hésitez pas et participez activement au recrutement ! Les documents nécessaires pour cette action peuvent être obtenus auprès des présidents de section. Vous pouvez aussi effectuer les recrutements au moyen de l'internet à l'adresse suivante : [http://www.sev-online.ch/de/mitgliedschaft/anmeldung\\_sev.php](http://www.sev-online.ch/de/mitgliedschaft/anmeldung_sev.php)

*Comité central VPV Berne, Lausanne, Lucerne,  
Nord-Ouest de la Suisse, St.-Gall, Zurich*



» Actuellement, réduire son temps de travail pour s'occuper des enfants reste une exception chez les hommes, alors que c'est considéré comme tout à fait normal chez les femmes. «

Geneviève Hentsch, secrétaire syndicale

8 mars : journée internationale des femmes

# « Le choix de la profession est encore bien marqué par le genre »

*Geneviève Hentsch est secrétaire syndicale Unia à Neuchâtel. Elle s'occupe principalement du secteur tertiaire ainsi que du groupe femmes de son syndicat. Elle évoque ici les principales revendications des femmes à l'occasion de la journée du 8 mars.*

**contact.sev: Quelles sont les revendications des femmes à l'occasion du 8 mars 2012 ?**

**Geneviève Hentsch :** L'égalité salariale principalement, mais aussi la concii-

liation vie familiale et vie professionnelle, les structures d'accueil, la valorisation du temps partiel, le congé parental, etc.

**Vous êtes la responsable du groupe femmes chez Unia Neuchâtel. Qu'est-ce que cela implique ?**

Le « groupe femme d'Unia Neuchâtel » est un groupe de militantes actives qui se réunit régulièrement pour parler de thèmes en lien avec les femmes et le monde du travail. Nous menons des projets qui visent à rendre les revendications féminines visibles au sein du syndicat.

**On parle d'inégalité salariale, mais c'est toujours difficile à prouver, n'est-ce pas ?**

Les statistiques suisses montrent clairement que les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes, dont 10 % environ est explicable selon des critères objectifs : des différences au niveau de la formation, du pourcentage de travail, du nombre d'années d'expérience, des responsabilités, etc. Là on pourrait parler d'inégalités en amont : les femmes sont en effet souvent celles qui interrompent leur carrière lors de l'arrivée des enfants, réduisent leur temps de travail, etc. Les autres

10 % ne sont par contre pas explicables, il s'agit d'un écart salarial purement discriminatoire. Cette discrimination se retrouve dans tous les domaines et à tous les niveaux, mais elle est particulièrement flagrante dans le secteur privé et chez les cadres supérieurs. Dans les branches à bas salaires comme l'hôtellerie-restauration par exemple, l'écart salarial entre homme et femme est moins important.

**Pourquoi existe-t-il de tels écarts ?**

Ils ne sont pas toujours faciles à expliquer ! On sait par exemple que les femmes savent moins « se vendre » et revendiquer des augmentations de salaire. Mais on leur propose aussi souvent des salaires

» Les secteurs dits féminins n'ont pas la même tradition de lutte syndicale que les secteurs dits masculins. «

plus bas à l'embauche. Consciemment ou inconsciemment, un chef d'entreprise aura tendance à embaucher une femme à un salaire moindre qu'un homme, pour des compétences et des tâches égales. Comme le salaire est encore un sujet « tabou », il arrive souvent que per-

sonne ne se rende compte des écarts salariaux.

**Les branches traditionnellement féminines se trouvent toujours dans les bas salaires. Pourquoi ?**

Les branches qui occupent surtout des femmes (vente, nettoyage, assistant-e-s en pharmacie, coiffure, éducation de l'enfance, hôtellerie-restauration) n'ont pas la même tradition de lutte syndicale que des secteurs majoritairement masculins comme le bâtiment, l'artisanat ou l'industrie. C'est lié au fait que pendant longtemps, les hommes ramenaient l'essentiel de l'argent pour le foyer et avaient donc ce qu'on appelait (ou qu'on appelle encore) le travail principal. Les hommes se sont battus pour que leurs

se sont syndiquées plus tardivement, et les syndicats se sont investis aussi plus tardivement pour la mise en place de CCT dans les branches féminines. C'est pourquoi le travail des femmes est souvent mal rémunéré, voire même non rémunéré dans le cas du travail domestique ou du travail bénévole, principalement fourni par les femmes.

**Mais les actions des bureaux de l'égalité cantonaux, comme celles visant à ouvrir les métiers techniques aux filles par exemple, ne sont-elles pas un peu dépassées ?**

Non, pas du tout. On remarque que le choix de la profession est encore fortement marqué par le genre. Il y a encore beaucoup de préjugés et de stéréotypes qui conduisent à faire perdurer l'existence de professions typiquement féminines et d'autres typiquement masculines. Les mentalités mettent du temps à évoluer, et je pense qu'il n'est pas inutile d'encourager les jeunes à dépasser ces préjugés pour choisir leur profession en toute liberté.

**On parle souvent d'améliorer le congé-maternité, d'améliorer l'offre en matière de structures d'accueil pour les enfants, tout**

## BIO

**Geneviève Hentsch**, 35 ans, a grandi à Yverdon. Elle a fait des études de Lettres à Neuchâtel (ethnologie, français et sociologie) et a ensuite enseigné le français langue étrangère dans diverses écoles de langues. Après être devenue formatrice d'adultes et avoir travaillé dans le dialogue interculturel, elle est entrée chez Unia région Berne en octobre 2006. Elle y était alors chargée d'un projet de construction syndicale dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, afin d'y améliorer le taux de syndicalisation, mettre en place une offre de formation et créer un réseau de militant-e-s. Début 2010, elle rejoint Unia région Neuchâtel et travaille comme secrétaire syndicale dans le secteur tertiaire (hôtellerie-restauration, crèches, assistantes en pharmacie, etc.). Elle y est également responsable du groupe femmes. Geneviève Hentsch vit en couple et a deux enfants en bas âge.



# INTERVIEW



Geneviève Hentsch dans son bureau à Neuchâtel.

## **cela en lien avec la journée de la femme. Mais n'est-ce pas une problématique qui touche les deux parents ?**

Si, bien sûr! On revendique d'ailleurs aussi le développement du congé paternité. S'occuper des enfants est l'affaire des deux parents ; ils sont tous les deux concernés par la question de la conciliation vie de famille / vie professionnelle et de la garde des enfants. Dans ce sens, il faut bien sûr aussi promouvoir la réduction du temps de travail ou le temps partiel chez les hommes, pour qu'ils puissent accomplir une partie du travail à la maison. Actuellement, réduire son temps de travail pour s'occuper des enfants reste une exception chez les hommes, alors que c'est considéré comme tout à fait normal chez les femmes.

## **Revenons à l'égalité salariale. Une employée se rend compte**

## **qu'elle est moins bien payée que son collègue, qui fait exactement la même chose. Que doit-elle faire ?**

La loi sur l'égalité datant de 1996 devrait lui permettre d'obtenir une modification de son salaire auprès de son employeur. Mais concrètement, il n'est pas facile de faire toutes les démarches nécessaires pour revendiquer cette égalité. S'adresser à son chef et mettre le doigt sur une différence de salaire, voire entamer une procédure juridique, demande beaucoup de courage et de détermination et risque de péjorer les relations de travail! C'est d'ailleurs pourquoi les syndicats revendiquent la mise en place d'un système dans lequel ce ne sont pas les femmes concernées mais les entreprises qui ont la responsabilité de réduire les inégalités salariales.

## **Quelles sont les autres actions du syndicat en lien avec les bas salaires chez les femmes ?**

L'initiative sur le salaire minimum lancée par l'USSS touche particulièrement les femmes : il faut savoir que 70 % des employés gagnant moins de CHF 4000 francs par mois (ou moins de CHF 22.- de l'heure) sont des femmes. Le principe du salaire minimum a d'ailleurs déjà fait son chemin à Neuchâtel puisqu'il a été accepté par le peuple en novembre 2011. Un autre moyen important de réduire les inégalités est de s'engager pour l'amélioration ou la création de conventions collectives de travail (CCT) dans les branches majoritairement féminines.

## **Le 8 mars, où serez-vous concrètement ?**

Le matin, nous allons distribuer des roses et des

tracts aux vendeuses dans les magasins de tout le canton. Il s'agit d'une action organisée par Unia au niveau national dans la vente. L'après-midi, nous allons tenir des stands dans différentes villes du canton qui permettront aux employé-e-s des structures d'accueil (actifs à la fois au syndicat Unia et SSP) de récolter des signa-

tures pour la motion « Mise en place d'une CCT pour le secteur de l'enfance ». Cette motion, qui sera déposée au Grand Conseil le 30 mars, demande un engagement de l'Etat en faveur d'une CCT neuchâteloise pour le personnel des structures d'accueil.

*Propos recueillis par Henriette Schaffter*

## **8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES**

• La Journée des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Le **groupe femmes du SEV** mènera une action tôt le matin en ville de Berne. Le thème dominant de la journée est l'égalité salariale.

• Le bilan intermédiaire du Dialogue sur l'égalité des salaires, lancé il y a plus de deux ans, était assez mitigé en novembre 2011 : 9 entreprises avaient terminé le Dialogue avec succès et 11 entreprises étaient en train ou allaient commencer à le réaliser (dont les CFF et l'administration fédérale).



» Le jugement du Tribunal fédéral est frustrant et démontre une fois de plus avec quel mépris les plaintes des assurés sont prises en considération. «

Andrea Cantieni, avocat de confiance du SEV.

Le durcissement dans les assurances sociales fait des dégâts

# La Suisse sociale mise à mal

*La crainte d'une augmentation d'abus présumés commis par quelques « parasites sociaux », amplifiée par les médias, a provoqué un durcissement des règles régissant l'assurance invalidité (AI). Résultat : de plus en plus de travailleurs qui ont recours à l'AI ne touchent pas les rentes auxquelles ils auraient droit, comme en témoignent les deux affaires présentées dans ce dossier et qui ont été traitées par l'équipe de la protection juridique SEV.*

Le collègue Henri\* est né dans le sud de l'Italie. Après quelques allers-retours entre l'Italie et la Suisse, il s'est établi en Suisse allemande à l'âge de 20 ans. Bien qu'il n'ait pas pu bénéficier de nombreuses années d'école et ne savait pas parler l'allemand, Henri était décidé à donner le meilleur de lui-même pour s'intégrer dans notre pays. En 1991, alors qu'il était âgé de 25 ans, il a été engagé par les CFF. Un

emploi qu'il a abordé avec un esprit positif : « très dévoué, très proactif, ouvert et ambitieux », comme cela a été noté sur un de ses certificats de travail. Aux CFF, il a exercé un premier emploi comme artisan spécialisé, ensuite il est rapidement devenu maître artisan et enfin chef de team. Après une dizaine d'années de travail dans notre pays, il a acquis la nationalité suisse, il est marié et père de trois enfants. Pas

de doute à son sujet : Henri est un bon professionnel, fier de son travail et de sa « carrière ». Côté privé, c'est une personne agréable, bien intégrée dans son quartier et qui participe aux séances et événements liés à la scolarité de ses enfants.

## Une réinsertion qui a échoué

Jusqu'ici, tout va bien. Mais dès 1996, notre collègue souffre de douleurs au dos. Fin 2001 il est opéré d'une

hernie discale. Dès lors, on essaie de lui trouver du travail dans d'autres secteurs car il n'est plus à même d'exercer son métier. Cela a même été dûment attesté par le service médical des CFF. Le collègue se recycle dans un travail de bureau qu'il est forcé de quitter : son mal de dos est insupportable. De plus, Henri a des douleurs à l'estomac et finit par tomber en dépression à cause notamment du niveau trop difficile

de connaissances théoriques qu'il devait acquérir pour exercer son travail de bureau. Henri est avant tout un manuel. Son état de santé lui permet d'exercer que des petits travaux mais qui ne paient pas. Dès lors Henri entreprend les démarches pour obtenir une rente AI. C'est le début d'un long et mauvais feuilleton. Il est d'abord examiné par un service médical qui travaille presque exclu-

## IL Y A EU UN SACRÉ TOUR DE VIS

**contact.sev:** Nous assistons à un durcissement dans l'octroi des prestations de l'assurance-invalidité (AI). Dans ce dossier, nous portons à la connaissance de nos lecteurs deux cas concrets de décisions du Tribunal fédéral qui, sans qu'il y ait eu de modification fondamentale de la loi, a jugé de manière bien plus sévère que par le passé pour des cas similaires. S'agit-il d'accidents de parcours ou d'un véritable tournant ?

René Windlin\*: Les bases légales sont devenues plus restrictives suite aux différentes révisions de l'AI. Le citoyen suisse attend beaucoup du Tribunal fédéral, surtout lorsqu'une affaire qui le concerne directement arrive au sommet de notre appareil judiciaire, il espère en sortir

gagnant. Mais aujourd'hui le Tribunal fédéral regarde avant tout si le jugement effectué par la première instance (tribunaux cantonaux) a été conforme à la loi. Les faits, par exemple l'incapacité de travailler, ne sont plus vérifiés. Depuis la révision de la loi en 2007, les conditions d'accès au Tribunal fédéral ont été durcies. Le Tribunal fédéral semble aujourd'hui fier de ses refus.

### Est-ce que ce durcissement a un lien avec le climat politique que connaît notre pays ?

J'espère que cela soit un hasard et que la plus haute instance juridique de notre pays ne se laisse pas influencer par la vox populi. Malgré tout, le climat politique peut certainement jouer un rôle lorsqu'il s'agit de trancher des cas limites.

### Quelles sont les conséquences pratiques de ces restrictions sur les assurés et tous les travailleurs ?

Lorsque la décision d'octroyer ou de refuser une rente AI partielle ou complète a été prise, cela a des conséquences directes sur le 2<sup>e</sup> pilier, c'est-à-dire sur les prestations de la caisse de pension. Les assurés risquent de perdre leur prévoyance professionnelle.

### Comment peut-on se défendre contre cette évolution néfaste ? Est-ce que notre protection judiciaire est-elle également impuissante ?

La protection juridique professionnelle du SEV fonctionne très bien. Mais nous devons agir avec les moyens que nous avons à disposition. Cela n'a pas de sens de vouloir aller jusqu'au Tribunal fédéral alors que nous savons pertinemment que nous n'avons aucu-

ne chance de succès. Cela engendre des frais d'avocat et de procédure inutiles. Les autres assurances de protection juridique font la même réflexion et ne s'obstinent pas à avancer dans des procédures perdues d'avance.

N'en demeure pas moins que nous sommes contraints de constater que dans notre



René Windlin.

pays des personnes ne touchent pas des rentes auxquelles elles auraient droit et se trouvent sans rien. Cela démontre qu'aussi en Suisse il y a des trous dans le filet social. La population de notre pays, dont également les membres SEV, devrait repenser ses choix politiques. A partir de quelques abus

effectués sur le dos de nos assurances sociales, on crée « de graves problèmes » par médias interposés, on durcit les lois et en fin de compte chacun d'entre nous risque d'y laisser des plumes en cas de vrai problème. Il faudrait peut-être davantage réfléchir sur les conséquences de nos choix avant chaque élection ou votation.

### A long terme, comment vois-tu l'évolution de la situation ?

Pour ces prochaines années, malheureusement, je ne m'attends à aucune amélioration. J'ose à peine espérer que l'on desserrera un peu la vis qui ces dernières années a été continuellement serrée.

Propos recueillis par  
Peter Anliker/AC

\*René Windlin est secrétaire syndical SEV, il travaille au sein de notre équipe de protection juridique.



# DOSSIER



Lorsque les assurances sociales deviennent restrictives, les voies deviennent parfois sans issue.

sivement pour l'antenne locale de l'AI. Ce service estime qu'il souffre avant tout de « problèmes socio-culturels ». Après trois-quarts d'heure d'entretien, le médecin proche de l'AI décrète qu'Henri n'est pas dépressif et ceci sans l'avoir ausculté et sans avoir tenu compte ni de l'avis du médecin traitant, ni de sa physiothérapeute. Sur sa lancée, toujours le médecin proche de l'AI, a conclu qu'Henri devait faire preuve d'un minimum de bonne volonté pour sortir de sa dépression et que son mal de dos était une affaire d'ordre psychosomatique. Cela signifie clairement que pour les fonctionnaires de l'AI Henri avait été catalogué selon le cliché qui veut faire croire que les

Européens du sud sont tous une bande de simulateurs et de profiteurs. Avant d'être atteint dans sa santé, notre collègue avait été évalué comme « techniquement très compétent, bien équilibré et doté de bonnes qualités humaines ».

#### **Demande de rente AI rejetée**

Suite à ce diagnostic, l'office AI a décidé de ne pas octroyer de rente AI à Henri considérant que son handicap n'était pas suffisant pour le priver d'un emploi. Notre homme n'abandonne pas. Il demande l'assistance judiciaire SEV. L'avocat de confiance de notre syndicat dépose un recours auprès du Tribunal administratif cantonal. Dans son jugement de 19 pages, ce dernier rejette le

recours quand bien même il a reconnu que les avis des médecins divergent.

#### **Premier succès devant le Tribunal fédéral**

L'avocat mandaté par la protection judiciaire SEV a déposé un nouveau recours, cette fois-ci au Tribunal fédéral qui a statué un degré d'invalidité de 53% (voir encadré page 12). Sur la base de ce calcul, Henri devait toucher une demi-rente AI.

Mais l'avocat mandaté par le SEV demandait une mise à l'AI à 100% d'Henri. Une nouvelle procédure de recours a été lancée. Le Tribunal fédéral a reconsidéré son premier jugement et a reconnu une incapacité de travail de 59% (au lieu de 53%...). Ce dernier

jugement est « extrêmement frustrant » selon l'avocat du SEV car si le Tribunal fédéral reconnaissait une incapacité de travail de 60%, Henri aurait eu droit à trois-quarts de rente au lieu d'une demi-rente !

Résumé : la demande de la rente AI a été déposée par Henri le 12 février 2002. Le dernier jugement du Tribunal fédéral date du 5 janvier 2012. Le dossier classé auprès du service juridique du SEV pèse... 4 kilos !

Epilogue : notre collègue Henri et son épouse sont extrêmement reconnaissants envers l'équipe juridique du SEV. Henri reste fidèle à notre syndicat et son épouse est également membre du SEV quand bien même elle ne tra-

vaille pas dans le secteur des transports publics. Leur fils effectue un apprentissage chez login et il est lui aussi membre du SEV.

#### **Un cas malheureusement pas isolé**

Certes, le cas d'Henri décrit ci-dessus, de par sa durée et sa complexité n'est pas un cas courant. Mais au niveau des conséquences ce n'est pas un cas isolé. Pour preuve, l'histoire de Joseph\*. Ce collègue ne vit pas dans le

(suite en page 12)

\* Noms d'emprunt. Pour des raisons de place, le récit des procédures des deux cas cités ci-dessus a été considérablement simplifié.



(suite de la page 11)

même canton qu'Henri et ne travaillait pas aux CFF, il était employé d'une compagnie de chemin de fer privée.

#### Activité « légère » ?

En 2007, Joseph a subi à l'âge de 50 ans une opération du disque intervertébral suivie d'une période de rééducation. Souffrant de violentes douleurs, Joseph devait souvent changer de position pour ménager son dos. Pour lui c'était désormais exclu d'exercer à nouveau un métier physiquement astreignant. Un premier emploi de réinsertion dans un bureau a rapidement dû être interrompu à cause de violentes dou-

leurs au dos. L'AI a décrété que Joseph devait rester au repos durant six mois. Ensuite il aurait été sensé reprendre son activité d'adjoint du chef d'une équipe d'ouvriers de la voie. Une activité décrite par les services de l'AI comme étant « administrativement légère, avec quelques responsabilités, sollicitant un effort physique de moyenne importance ». Et l'AI d'insister Joseph pouvait « continuer à exercer son travail sur les voies de chemin de fer, comme il le faisait avant son opération ». Ce qui n'était pas du tout l'avis du médecin de famille qui a diagnostiqué que Joseph, suite à son opération, « a une capacité physique réduite, et il est contraint d'interrompre son travail après un laps de temps très court à cause des douleurs ». Joseph dépose dès lors une demande d'assistance juridique auprès du SEV qui transmet l'affaire à l'un de ses avocats de confiance. L'AI a malgré tout campé sur ses positions, forte de la conviction que le travail qu'effectuait Joseph était « léger ». Plusieurs témoins se sont exprimés, concluant qu'un chef adjoint d'une équipe d'ouvriers de la voie devait malgré tout porter de lourdes charges, parfois sur des terrains accidentés. Dans son jugement, le Tribunal administratif cantonal s'est aligné sur les positions de l'AI, décrétant que Joseph était apte à exercer son métier, sans tenir compte que l'entreprise ne voulait plus de lui – puisqu'entre-temps il a été licencié – et qu'il ne pourrait plus pratiquer son métier au sein d'une compagnie de chemin de fer ni trouver un travail avec un bon salaire ailleurs parce que sa vie durant Joseph a exercé une profession de monopole.

#### Frustration

L'avocat mandaté par le SEV s'est adressé dès lors au Tribunal fédéral. Une démarche nourrie de peu d'espoir, il s'agissait d'un baroud d'honneur parce que ce n'est pas acceptable qu'un tribunal ignore les déclarations des té-



Il ne faut pas forcément être contraint de se déplacer en fauteuil roulant pour bénéficier d'une rente AI comme voudraient le faire croire ceux qui durcissent les lois de nos assurances sociales. Il y a des handicaps en apparence légers qui pénalisent sévèrement les travailleurs dans l'exercice de leur activité professionnelle.

rités d'une profession de monopole qui rend très difficile tout recyclage professionnel. Et c'est sans surprise que le Tribunal fédéral s'est aligné sur le jugement du tribunal cantonal. « Un jugement frustrant » a écrit un brin dépité l'avocat au service de

protection juridique du SEV. L'affaire a été classée. Il n'y a rien à rajouter. Si, quand même ! Notre collègue Joseph est resté membre du SEV, il travaille actuellement à temps partiel mais plus dans le secteur des chemins de fer. Bien entendu, il n'est

pas satisfait du résultat de son recours, mais il est infiniment reconnaissant au SEV pour le sérieux de la prise en charge de son dossier. « Je remercie sincèrement mon syndicat pour son engagement. »

pan/AC

## INFO

### Taux d'invalidité

Les associations de personnes victimes d'un handicap rejettent le terme « invalide », car il laisse entendre que la personne ne dispose plus de ses capacités et de sa dignité. Malgré tout on parle toujours d'assurance invalidité (AI).

L'AI calcule le taux d'invalidité sur la base de deux estimations : le revenu que la personne aurait pu obtenir si elle n'était pas invalide (d'après la formation et l'activité professionnelle avant l'atteinte à la santé) (revenu d'une personne non invalide) et le revenu qu'elle pourrait obtenir malgré l'atteinte à la santé (revenu d'une personne invalide). Un taux d'invalidité (soit la diminution de la capacité de gain estimée par l'AI) inférieur à 40 % ne donne droit à aucune rente. Entre 40 % et 49 %, la diminution donne droit à un quart de rente. Une demi-rente est versée à partir d'un taux d'invalidité de 50 %. Un taux de 60 % au moins correspond à trois quarts de rente. Enfin, une rente entière est octroyée pour un taux d'invalidité d'au moins 70 %.

pan/AC

## LE DURCISSEMENT N'EST PAS FINI...

Dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, les rentiers de l'assurance invalidité sont soumis à un réexamen systématique des prestations. Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur à cette date le premier volet de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI. **Le but est de supprimer plus de 12'000 rentes entre 2012 et 2018.**

La réforme veut inciter la réintégration des bénéficiaires de l'AI dans le monde du travail afin d'économiser 500 millions de francs par an. Quelque 17'000 rentiers devraient reprendre le chemin du travail ou augmenter leur taux d'occupation. Les premières victimes risquent d'être les personnes souffrant de fibromyalgie, du « coup du lapin » ou de certaines maladies psychiques. Environ 4500 rentes attribuées pour des pathologies dont l'origine et les symptômes ne sont pas clairement établis et sans constat de déficit organique sont concernées. Des garde-fous ont été prévus. Les personnes de plus de 55 ans ou touchant une rente depuis plus de quinze ans ne

seront pas touchées. Pour les autres, des mesures de réintégration seront proposées. La révision invite les employeurs à faire des efforts pour réintégrer des rentiers, mais sans obligation aucune. Pour favoriser le retour au travail, elle introduit un placement à l'essai et un parachute de secours en cas de rechute dans les trois ans suivant la réinsertion professionnelle.

#### Contribution d'assistance

Autre nouveauté, les personnes handicapées qui vivent à la maison pourront recevoir une contribution d'assistance. Cette allocation de 32,50 francs l'heure est censée éviter des placements plus coûteux en institution. Les enfants nécessitant des soins intensifs et soignés à la maison y auront également droit. Cette prestation devrait soulager les parents et compenser la suppression de la prise en charge des soins à domicile non médicaux prodigués aux enfants suite à un arrêt du Tribunal fédéral.

ATS/AC



## Commission féminine

<b>Mercredi 14 mars</b> 18 h 00 Lausanne Café-Restaurant Milan	<b>■ Rencontre des femmes SEV romandes</b>	Invitation cordiale à toutes les femmes de notre syndicat domiciliées en Suisse romande pour cette soirée d'échanges. Pour plus d'informations, contacter Danièle Dachauer 079 262 87 71. <i>Commission féminine SEV</i>
---	--	--

## Sous-fédération VPT

<b>Judi 15 mars</b> 10 h 00  Olten Hôtel des Congrès	<b>■ Assemblée annuelle de la branche VPT chemins de fer</b>	Prière aux membres intéressés de s'inscrire auprès de leur président de section. <i>VPT</i>
--	--	--

<b>Mardi 20 mars</b> 10 h 00  Olten  Hôtel des Congrès	<b>■ VPT Assemblée nationale annuelle des retraités</b>	A l'ordre du jour : « Rôle des marchés financiers dans le 2 <sup>e</sup> pilier » avec Reto Feissli, conseiller financier indépendant. Et « Perspectives économiques et démographiques du 2 <sup>e</sup> pilier » avec Doris Bianchi, secrétaire centrale USS. Prière aux membres intéressés de s'inscrire auprès de leur président de section. <i>VPT</i>
---	---	---

<b>Mercredi 28 et jeudi 29 mars</b> Lugano Hôtel Delfino	<b>■ VPT Comité central</b>	Séance du comité central VPT. <i>VPT</i>
--	-----------------------------	---

## Sous-fédération LPV

<b>Samedi 14 avril</b> 10 h 00 à 14 h 00  Olten Buffet de la Gare	<b>■ Journée spécialistes RCP</b>	Cette journée sera consacrée au thème: Est-ce que demain les examens périodiques seront obligatoires pour tous les collaborateurs des transports publics? Invité: Markus Beer, de l'OFT. Si vous souhaitez poser des questions précises à M. Beer, merci de nous les faire parvenir par e-mail d'ici le 24 mars : rtbl1@bluewin.ch <i>Beat Lüscher</i>
---	-----------------------------------	---

## Sections

<b>Samedi 3 mars</b> Dès 14 h 30 Renens Restaurant du Commerce	<b>■ RPV Lausanne Triage &amp; Renens</b>  Assemblée générale	Nous vous invitons à participer nombreux à cette première assemblée de l'année. <i>Le président: Victor Loengo</i>
---	---	---

<b>Samedi 3 mars</b> 16 h 15  Fribourg Gare CFF Salle de cours	<b>■ ZPV Fribourg</b> Assemblée générale  Afin de faciliter le travail du comité, nous vous demandons de <b>confirmer votre participation à l'assemblée et au repas</b> jusqu'au 26 février. Inscriptions : tél. 026 401 18 54 ou par e-mail : jm.fragniere@bluewin.ch	L'ordre du jour de cette assemblée est affiché au local de service. Tous les membres actifs et les retraités sont invités à participer à cette réunion. A l'issue de l'assemblée, nous partagerons un repas au restaurant du Centurion à Grolley. <i>Le secrétaire : Jean-Marc Fragnière</i>
---	---	--

## Sections

<b>Mercredi 7 mars</b> 14 h 00 Berne Secrétariat SEV Steinerstr. 35	<b>■ VPT Services ferroviaires</b>  Assemblée générale	Les documents de l'assemblée vont être envoyés à chaque membre de la section. Pour des raisons d'organisation, annoncez votre participation svp. On vous attend nombreux! <i>C.F. Noto</i>
---	--	---

<b>Vendredi 9 mars</b> Dès 14 h 00 Berne, St. Marienkirche	<b>■ ZPV Berne</b>  Assemblée générale	Nous vous attendons nombreux et les amis sont toujours les bienvenus. <i>Le comité</i>
--	--	---

<b>Vendredi 9 mars</b> dès 19 h 00 Fribourg Dépôt de Chandolan	<b>■ VPT TPF Urbains</b>  Assemblée générale	Tous les collègues libres ou en congés ainsi que les retraités sont les bienvenus. <i>Votre comité</i>
---	--	---

<b>Lundi 12 mars</b> 17 h 30 Lausanne Grande Salle du Cazard	<b>■ VPT tl &amp; VPT LEB</b>  <b>Assemblée générale de la Caisse de pension de la Ville de Lausanne (CPCL)</b>	La Municipalité de la Ville de Lausanne a présenté un nouveau plan d'assainissement de la CPCL. Des négociations ont commencé en janvier entre la délégation municipale et les organisations du personnel. Le SEV et le SSP ont décidé d'unir leurs efforts et de défendre ensemble les intérêts de leurs membres. <i>Pour les sections SEV VPT tl et LEB: Johan Pain et Michel Jaccard</i>
---	---	--

<b>Samedi 24 mars</b> 9 h 30 Berne Hotel Bern	<b>■ ts Mittelland</b>  Assemblée générale	Cette assemblée générale pourra compter sur la présence de : Cédric Wermuth, conseiller national Giorgio Tuti, président SEV Corrado Pardini, conseiller national et co-président de l'Union syndicale du canton de Berne Jürg Humi, secrétaire syndical SEV. <i>Beat Jurt</i>
--	--	---

<b>Vendredi 30 mars</b> 18 h 00 Yverdon-les-Bains Restaurant La Grange	<b>■ ts Région Romandie Nord Ouest</b>  Assemblée générale	Tous les collègues libres ou en congés ainsi que les retraités sont les bienvenus. Werner Schwarzer, président central de la sous-fédération ts sera présent. Merci de faire part de vos propositions d'ici le 20 mars auprès du président Willi Wenger, Westerholz 2, 2504 Biel-Bienne. <i>Votre comité</i>
---	--	---

<b>Samedi 31 mars</b> dès 11 h 30  Grand-Lancy Salle communale	<b>■ ZPV Léman</b>  Dîner du Bout du lac	Le dîner du Bout du Lac aura lieu à la Salle communale du Grand-Lancy le samedi 31 mars. Accès avec le tram 15 (depuis Cornavin, direction Palettes, arrêt Lancy Mairie). Apéro à partir de 11 h 30, puis dîner préparé par nos collègues. Inscriptions jusqu'au 15 mars, auprès de Daniel Gerber, par téléphone au 079 634 81 18 ou par e-mail: dan.ger67@yahoo.fr Au plaisir de vous voir bientôt. <i>Votre comité</i>
--	--	--

## DÈCÈS

**Bonzon Michel**, chef du mouvement, Morges; décédé le 20 février dans sa 76<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Crot André**, chef ouvrier, Yverdon-les-Bains; décédé le 4 février dans sa 93<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Cuennet Michel**, employé de bureau, Léchelles; décédé le 19 février dans sa 68<sup>e</sup> année. PV Fribourg.

**Liechti Walter**, surveillant de la voie, Lyss; décédé le 7 février dans sa 76<sup>e</sup> année. PV Biel-Bienne.

**Patthey Yvonne**, veuve de Jean-Pierre, Biel-Bienne; décédée le 1<sup>er</sup> février dans sa 94<sup>e</sup> année. PV Biel-Bienne.

**Troyon Robert**, mécanicien, Renens; décédé le 6 février dans sa 89<sup>e</sup> année. PV Vaud.

## Pensionnés

<p><b>Mardi 6 mars</b> 14 h 30 Genève</p> <p>Université ouvrière de Genève</p> <p>Place des Grottes 3</p>	<p>■ <b>PV Genève</b> Assemblée générale</p>	<p>Ordre du jour statutaire avec élection du comité pour la période 2013 à 2016. Venez sans crainte, aucune démission n'est annoncée au comité de section ! L'oratrice du jour sera Valérie Solano, nouvelle secrétaire régionale SEV à Genève. Elle nous parlera de la grandeur et des servitudes de son métier. <b>Préavis</b> : la sortie de la section 2012 aura lieu le mardi 15 mai. <i>Le secrétaire: Bob</i></p>	<p><b>Mardi 27 mars</b></p> <p>Dès 11 h 15</p> <p>Geneveys-sur-Coffrane</p> <p>Hôtel des Communes</p>	<p>■ <b>PV Neuchâtel</b> Assemblée des membres</p>	<p>Votre comité vous invite à participer à notre assemblée générale le mardi 27 mars 2012, à l'Hôtel des Communes, aux Geneveys-sur-Coffrane. Programme: dès 11 h 15, apéritif facultatif - 12 h 00, dîner, salle à manger du rez-de-chaussée. Menu: salade, plat du jour, dessert. Prix : 20 francs sans les boissons. Café offert par la section. 14 h 30 assemblée, salle du 1<sup>er</sup> étage. Ordre du jour statutaire. Le comité compte sur votre présence. Les membres-amis et les épouses sont les bienvenus. Pour le dîner, inscriptions obligatoires auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel, tél. 032 753 53 70 jusqu'au vendredi 23 mars, dernier délai. <i>Le comité</i></p>
<p><b>Mardi 13 mars</b> 10 h 30 Martigny Salle communale</p> <p>Rue des Petits-Epineys 7</p>	<p>■ <b>PV Valais</b> Assemblée générale</p> <p>Après le repas, nous rendrons hommage aux membres jubilaires nés en 1932. Ces derniers ont été invités personnellement par le président.</p> <p>Nos invités sont : le collègue Bernard Demierre, vice-président central SEV-PV, ainsi que le collègue Patrick Rouvinez, qui assurera la traduction simultanée français/allemand et nous fera un petit exposé.</p>	<p>L'assemblée générale se déroulera le mardi 13 mars 2012, dans la Salle communale, Rue des Petits-Epineys 7, à Martigny à 10 h 30. Ouverture des portes dès 10 h 00. La participation par personne pour le repas de midi s'élève à 25.- Fr. Attention ! Afin de faciliter la tâche du traiteur et de nous éviter des frais inutiles, l'inscription au moyen du talon d'annonce pour le repas de midi est obligatoire. Après l'assemblée, l'apéritif sera offert par la caisse de la section, suivra le repas de midi en commun. On atteint la Salle communale via la Place centrale en 15 minutes à pied dès la gare de Martigny. Avec le Bus local pour Martigny-Croix (AG et CJ valables), départ de la gare à 9 h 53 ou 10 h 23, arrivée à la Place centrale à 9 h 55 ou 10 h 25, puis 3 minutes à pied. Des membres du comité se trouveront à la gare de Martigny et vous accompagneront. A part les points de l'ordre du jour traditionnels, il y a l'élection d'un membre au comité de section et celle d'un membre suppléant dans la commission de gestion du Haut-Valais. Nous avons aussi besoin de votre avis concernant une augmentation des cotisations SEV. Comme toujours, vos compagnes ou vos compagnons sont cordialement les bienvenus(e)s. Le comité espère une belle participation. <i>Au nom du comité Frédy Imhof</i></p>	<p><b>Mercredi 7 mars</b> 16 h 00 Berne Restaurant Spitz</p> <p><b>Samedi 17 mars</b> 12 h 00 Farvagny Auberge du Lion d'Or</p>	<p>■ <b>Amicale des contrôleurs, section suisse</b> Assemblée générale</p> <p>■ <b>Chorale des Cheminots de Fribourg</b> <b>Repas-Concert</b></p>	<p>Ce sera notre 23<sup>e</sup> assemblée générale. L'ordre du jour suivra par e-mail ou vous pouvez en prendre connaissance directement sur notre site Internet : <a href="http://zugbegleiter.com">http://zugbegleiter.com</a> <i>Le comité</i></p> <p>La chorale des cheminots de Fribourg organise son traditionnel repas-concert, le samedi 17 mars, à 12 h 00, à l'Auberge du Lion d'Or à Farvagny. Sous la direction de M. Guy Lattion, nous interpréterons des chants populaires de nos plus brillants compositeurs. Vous êtes cordialement invités à ce concert et au repas qui suivra, composé d'un menu de choix. Le prix du repas est de 35 francs. <b>Vous vous priez de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 10 mars prochain</b>, auprès de notre caissier Jean Gobet, tél. 026 470 15 52 ou 079 294 43 57, ou notre président Camille Meyer tél. 026 475 15 78. Vous qui aimez la musique et le chant, venez soutenir ces chanteurs qui apportent un peu de chaleur aux personnes dans des homes et hôpitaux. Merci ! <i>Le secrétaire : M. Kolly</i></p>
<p><b>Mercredi 14 mars</b> 14 h 00 Glovelier</p> <p>Café de la Poste</p>	<p>■ <b>PV Jura</b> Assemblée des membres</p>	<p>L'ordre du jour est statutaire. Il est question d'une augmentation des cotisations du SEV et nous avons absolument besoin de vos opinions. <b>Oratrice du jour: Mme Sophie Schaller, déléguée du service cantonal de la santé.</b> Elle nous informera sur le libre choix des hôpitaux, ainsi que les nouveautés sur le service de la santé en 2012. Elle répondra également à vos questions. Une collation clôturera cette assemblée. <b>Le comité vous attend nombreux à cette assemblée.</b> <i>Le secrétaire: Oscar Schaub</i></p>	<p><b>Vendredi 23 mars</b></p> <p>20 h 00</p>	<p>■ <b>Chalet de l'entraide de la Gruyère</b> <b>Montbarry - Le Pâquier</b></p>	<p>Ordre du jour statutaire. A l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Les délégués empêchés voudront bien se faire remplacer. Tous les collègues intéressés au Chalet sont cordialement invités à participer à cette assemblée. <i>Pour le comité: Raymond Remy</i></p>
<p><b>Mardi 27 mars</b> 14 h 15</p> <p>Fribourg</p> <p>Hôtel NH</p> <p>Grand-Places 14</p>	<p>■ <b>PV Fribourg</b> Assemblée de printemps</p>	<p>L'orateur du jour sera Monsieur Patrice Dupont de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) qui nous parlera de la transmission du patrimoine. Les épouses et compagnes des membres sont bien entendu cordialement invitées à cette assemblée à laquelle nous vous attendons nombreuses et nombreux. <i>Jacques Zulauff, secrétaire</i></p>	<p><b>Samedi 31 mars</b></p> <p>St-Gall</p> <p>Halle des sports de Schönenwegen</p>	<p>■ <b>USSC badminton</b></p>	<p>Tournoi pour tous: simple, enfants, dames, messieurs, partiellement mixte.</p> <p>Délai d'inscription : mercredi 21 mars auprès de Peter Lienhard 071 951 77 87 <i>USSC</i></p>

## Loisirs



PV Vaud / Assemblée des membres du 22 février

# La PV Vaud s'implique dans les élections cantonales

A l'occasion de sa dernière assemblée, le comité de la section a marqué deux grands coups : des invités de marque, à savoir Mesdames Nuria Gorrite, syndique de Morges, et Barbara Spalinger, vice-présidente SEV.

Les points traditionnels (rapports sur l'exercice écoulé, lecture des comptes, etc), acceptés à l'unanimité, la parole est donnée tout d'abord à notre vice-présidente.

## Augmentation des cotisations

Barbara Spalinger nous parle tout d'abord des points chauds de l'actualité syndicale de notre SEV, à savoir principalement le problème des cotisations. Pour atteindre les buts fixés, il a été fixé différents objectifs : social, syndical, politique. Durant l'année écoulée, notre SEV a fait du lobbying auprès du Conseil fédéral et des parlementaires afin de trouver une solution pour l'assainissement de notre caisse de pension ; l'objectif n'a pas tout à fait été atteint mais peut-être qualifié de satisfaisant. A ce sujet, il faut relever que toutes les caisses de pension ont des problèmes et se doivent d'assainir leurs situations. Au niveau SEV, nous connaissons les mesures prises, en ce qui concerne les retraités : pas d'augmentation et pas de compensation du renchérissement. Le principal problème concerne les bas salaires et rentes ; à ce sujet, des mesures supportables sont en cours de négociation. Il s'agit maintenant de positiver ; l'USS a décidé de proposer des modèles ; les caisses de pension et l'AVS doivent être fortifiées.

Ce préambule étant fait, et avec l'aide de notre secrétaire syndical Olivier Barraud, Barbara attaque le point le plus chaud, à savoir l'augmentation des cotisations. Après un tour d'horizon complet, de la situation, de l'avenir, des besoins, du renforcement des structures régionales, un modèle a été

établi, en voici deux des principales nouveautés :

- Cotisation de base uniforme mais laissant la porte ouverte à des réductions ou des augmentations pour des groupes bien définis

- Cette cotisation de base est réduite de moitié avec un taux d'occupation jusqu'à 50 %, ou pour qui gagne moins de 45'000 francs par année (estimation: 10 % du nombre de membres SEV).

Pour en arriver au point final, trois modules sont mis en consultation ; pour nous retraités, l'augmentation totale s'élèverait à 2.50 francs (1.25 pour les épouses) par mois. A la satisfaction de notre vice-présidente, l'assemblée accepte à l'unanimité ces nouvelles cotisations. Ce point important accepté constitue un énorme encouragement pour la suite de la consultation.

## Politique des transports

Olivier Barraud prend ensuite la parole et commence par remercier tous les collègues

(suppression de points de desserte et des voies de raccordement). Dans la discussion, Michel Béguelin approuve la défense des deux piliers (AVS et CP) et signale la difficulté d'assainir la CP qui compte plus de retraités. Le collègue Marendaz, député, parle des problèmes CARGO et soutient les mesures pour en assurer sa survie.

## L'exposé de Nuria Gorrite

La parole est ensuite donnée à notre deuxième invitée : la candidate au Conseil d'état Nuria Gorrite. Elle est tout d'abord présentée par le sous-signé qui cite sa réponse à un questionnaire du quotidien *24 Heures* concernant sa recette du papet vaudois, recette qui résume son avenir politique, c'est une question : de dosage, de subtilité, d'ingrédients du terroir, de connaissance du terroir, d'une recherche des équilibres, avec un bouquet final digeste pour la population. Elle se présente ensuite elle-même : syndique de Morges,

pent et dont elle aura à cœur de traiter :

- Son constat sur l'état du canton et ses besoins ; l'Etat n'a pas tout fait mal, bien au contraire, quelques exemples acceptés par le législatif, suite à des proposi-

- Les crèches et garderies doivent être développées. Compte tenu des salaires qui ne suffisent plus pour subvenir aux besoins vitaux, la mère est souvent obligée de travailler. Les chiffres connus sont nettement insuffisants ;

**» Concernant l'infrastructure des transports, il faut relever tout d'abord que le canton de Vaud participe à raison de 3.50 francs par habitant contre 7.20 francs de moyenne suisse. Il faut absolument développer les transports publics et les moyens de rejoindre les centres. »**

tions socialistes : la réforme sur l'enseignement obligatoire, les bourses pour les jeunes en formation en difficulté.

- Sur ce qu'il reste à faire, le logement est une priorité ; seulement 1,5 % du parc locatif est vide, soit 1900 appartements libres pour 700'000 habitants. Les jeunes, les chômeurs, les retraités, les petits salariés sont exclus ; à l'heure actuelle, rien n'a été fait pour ces catégories ; nous nous devons d'offrir des conditions acceptables. Vu la lenteur et les embûches menant à prendre une décision, les délais pour construire sont beaucoup trop longs. 150 millions sont à disposition de l'Etat pour l'achat de terrain mais ça ne marche pas ; il doit encourager et faire baisser le prix de la construction.

- Concernant l'infrastructure des transports, il faut relever tout d'abord que le canton de Vaud participe à raison de 3.50 francs par habitant contre 7.20 francs de moyenne suisse. Il faut absolument développer les transports publics et les moyens de rejoindre les centres.

- Sur la sécurité des espaces publics, notre oratrice relève les difficultés pour engager des effectifs suffisants ; les conditions de travail, les contacts avec les contrevenants sont une partie des obstacles qui attendent les postulants. Il faut en outre relever l'opposition de la Confédération qui délègue aux cantons, spécialement le renforcement des frontières et les possibilités d'intervenir dans les territoires frontaliers.

rien qu'à l'Etat de Vaud qui occupe 27'000 collaborateurs, les places de crèches et de garderies sont nettement au-dessous du minimum nécessaire.

- Le dernier sujet abordé concerne le monde carcéral. Là aussi le manque de places et de collaborateurs est flagrant ; les conditions de détention ne sont et de loin pas optimales. Pour l'accompagnement des jeunes malfrats, l'Etat pense au bénévolat au lieu du professionnalisme. La justice prend trop de temps pour arriver à une condamnation ; une procédure simplifiée doit être possible pour accélérer le jugement.

## Record de participants

C'est sur cette note optimiste que Nuria termine son exposé sous un tonnerre d'applaudissements ( plus de 120 participants... record !).

## Le comité recherche de nouveaux membres

Notre président Daniel Turin la remercie et conclut, qu'à la suite de ce brillant moment, le nom de Nuria s'imposait sur toutes les listes. Avant de conclure cette assemblée, Daniel rappelle les dates de nos sorties, le déplacement de notre prochaine assemblée au jeudi au lieu du mercredi, la prochaine sortie des retraités avec notre direction en novembre à Genève et, enfin, la fin de la période administrative qui nécessitera de trouver, certains ayant l'intention de démissionner, de nouveaux membres pour notre comité.



La syndique de Morges et candidate au Conseil d'Etat Nuria Gorrite durant son exposé, à sa droite le président de la section PV Vaud Daniel Turin.

l'ayant soutenu lors de sa campagne pour les élections fédérales. Il nous parle ensuite de la politique des transports, politique pour laquelle nous travaillons de pair avec l'ATE et certains parlementaires. Les priorités sont la campagne pour des temps de travail n'excédant pas 10 heures et la lutte pour des places de travail, mises en cause spécialement par la politique du service CARGO

conservatrice de musée et maintenant active en politique. Elle exprime sa reconnaissance et sa gratitude à la section SEV/PV vaudoise pour son invitation. Elle est consciente de l'ampleur du mandat tout en ayant beaucoup de plaisir à aller à la rencontre de la population.

## Son programme

Nuria Gorrite aborde différents sujets qui la préoccupent



Prêts hypothécaires

## Se bâtir un financement.

Chez Retraites Populaires, en matière de prêts hypothécaires, les mêmes conditions sont appliquées à tous les clients. Ce principe d'équité et de mutualité est aussi la raison pour laquelle nos conseillers ne sont pas rémunérés à la commission. Et s'il était temps pour vous de découvrir nos solutions pour financer votre logement ?

Contactez nos conseillers au 021 348 21 50  
[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)

Votre avenir, notre mission.



Laddove non è facile partire!  
Dort wo Ihnen der Abschied nicht leicht fällt!  
L'endroit qu' il n'est pas facile de quitter!

**À partir du 17 mars  
nous vous souhaiterons la « Bienvenue »**

***Chez nous vous trouvez  
le temps...***

**Temps pour s'arrêter –  
temps pour loisirs – temps pour soi!**

Une oasis située au milieu d'un parc subtropical  
extraordinaire (38 000 m<sup>2</sup>)  
avec vue charmante sur le Lac Majeur.

***Votre petit paradis...***  
où nous offrons hospitalité « pure »!

**Comme membre SEV vous percevez  
20% de Rabais**

sur l'hébergement. Ceci est valable aussi  
pour notre « Brenscino »-Hits fort apprécié « 7 pour 6 »

**Parkhotel Brenscino, Via Sacro Monte 21, 6614 Brissago**  
Tel. 091 786 81 11 • Fax 091 793 40 56  
[info@brenscino.ch](mailto:info@brenscino.ch) • [www.brenscino.ch](http://www.brenscino.ch)

**SEV** **Versicherungen** Filiale de Lausanne  
**Assurances** Rue St-Martin 36  
**Assicurazioni** 1005 LAUSANNE  
☎ 021 321 42 42

## Déclarations d'impôt

Vous pouvez nous appeler afin de prendre un rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt.

### **Canton de Fribourg**

**Fribourg**: les 2, 3, 9, et 10 mars 2012

☎ 021 321 42 42 sur rendez-vous uniquement

### **Cantons du Jura, Berne, Jura Bernois et Neuchâtel**

☎ 079 603 72 25 sur rendez-vous uniquement

### **Canton du Valais**

☎ 079 680 76 68 sur rendez-vous uniquement

### **Canton de Genève**

Les 8, 15, 22 et 28 mars 2012

Le 5 et 12 avril 2012

☎ 079 680 76 68 sur rendez-vous uniquement

### **Canton de Vaud** (Filiale de Lausanne, Rue St-Martin 36)

Déclarations VD ainsi que tous les cantons CH

Dès le 5 mars 2012

☎ 021 321 42 42 sur rendez-vous uniquement



Angle droit

## Le certificat médical – pas si simple

Un cas traité par la protection juridique SEV.

*Une grippe, un accident, on va chez le médecin et on reçoit un certificat médical pour l'employeur. On le remet et terminé... Mais parfois ce n'est pas si simple.*

Que ce soit parce que, malgré le certificat, personne ne croit que vous avez été ou que vous êtes malade ou parce que d'autres questions se posent sur votre capacité de travail.

• De quoi doit avoir l'air un certificat médical ?

Il n'y a pas de forme prescrite pour un certificat médical. Le plus souvent,

c'est un petit billet bleu que nous connaissons bien. Le certificat médical est un moyen de preuve important et, pour remplir son rôle, il doit revêtir la forme écrite. Selon les recommandations des sociétés de médecine, il n'est valable que s'il porte la date, le timbre et la signature manuscrite du médecin traitant. On distingue le certificat simple – le petit billet bleu – et le certificat détaillé – généralement une lettre.

Les certificats médicaux sont des documents officiels et l'établissement d'un faux certificat médical est donc punissable. Avant d'établir un certificat, le médecin doit être sûr que l'incapacité ou, a contrario, la capacité de

travail qu'il atteste sont prouvées médicalement. Les certificats de complaisance sont interdits. En outre, un certificat médical doit être transparent. Pour éviter les imprécisions, il doit préciser depuis quand et dans quelle mesure il existe une incapacité de travail et mentionner une date de reprise ou au minimum la date de la prochaine consultation. L'antidater est problématique et n'est permis que si cela peut être prouvé par des examens médicaux. Un certificat médical ne contient en principe pas de diagnostic. Celui-ci ne peut être mentionné que si le patient délire explicitement le médecin du secret médical. Ceci est valable aussi bien pour les certificats simples que pour les certificats détaillés.

• Quand doit-on produire un certificat médical ?

Si un employé annonce par téléphone, par e-mail ou par sms qu'il ne peut pas

venir travailler et que la maladie indiquée ne paraît pas crédible, l'employeur a le droit d'exiger la présentation d'un certificat médical. Il n'existe pas d'obligation de présenter un certificat sans en être requis, sauf si c'est réglé dans la CCT ou dans un contrat individuel. En principe, l'employeur a le droit de demander un certificat médical depuis le premier jour d'absence. S'il a été convenu que le certificat ne doit être présenté qu'au-delà du troisième jour, c'est alors à l'employeur de prouver, pour ces trois jours, que l'employé n'était pas malade.

Un certificat médical doit en principe être présenté le plus rapidement possible. Il suffit toutefois de l'envoyer par la poste. Il n'est pas nécessaire de l'apporter personnellement. Il ne faut en particulier pas le faire si l'incapacité de travail subsiste. Une présentation tardive n'est pas en soi un motif valable de licenciement mais elle peut avoir des effets sur le paiement du salaire ou sur la mise en compte du temps de travail.

• Que se passe-t-il quand le certificat médical ne suffit pas ?

Le certificat médical est un commencement de preuve. Cela signifie qu'il renforce la situation de preuve mais qu'il doit pouvoir être confirmé par d'autres éléments du dossier du médecin qui l'établit. S'il subsiste encore des doutes, l'employeur peut ordonner un examen par un médecin-conseil, à ses frais naturellement. L'employé peut refuser cet examen mais il devra en subir les conséquences si l'incapacité de travail ne peut pas être prouvée. Cela peut conduire à un licenciement.

Dans la vie de tous les jours, les choses, heureusement, ne sont pas aussi compliquées que ce que vous venez de lire. La plupart des certificats médicaux sont acceptés sans problème par les employeurs. Si cependant vous rencontrez des difficultés, le team de l'assistance judiciaire SEV peut vous venir en aide.

*L'équipe de la protection juridique*

Bons pour rabais de vacances SEV – limites des revenus

## Vacances SEV : rabais

En raison du nouveau système salarial CFF ToCo, le comité SEV a décidé de modifier le règlement concernant le calcul de la limite des revenus pour l'octroi des bons de rabais de vacances.

Dorénavant, les limites des revenus seront adaptées périodiquement par le comité SEV en fonction de l'indice des prix à la consommation (\*Indice décembre 2011 : 99,3 points. Base de l'indice de décembre 2010 = 100).

■ Membres actifs : un revenu annuel ne dépassant pas CHF 63'668.00\* donne droit à un rabais de vacances de 50 pour-cent. Un revenu annuel d'au maximum CHF 66'151.00\* donne droit à un rabais de vacances de 25 pour cent. Ces limites de revenus ne se réfèrent qu'au salaire de base. Les allocations ne sont pas prises en compte.

■ Membres pensionnés : les membres pensionnés ont droit aux mêmes rabais si leurs revenus se montent à moins de 90% des limites appliquées aux actifs. Les veuves ou les veufs ont droit aux mêmes rabais si leurs revenus sont situés en-dessous de 75% des limites appliquées aux actifs. Pour le calcul du revenu, on se base seulement sur la rente (caisse de pension et AVS) du mois de janvier. Les autres prestations ne sont pas prises en considération.

Lors du calcul du revenu, pour chaque enfant donnant droit à une allocation, un montant de CHF 1'000.00 peut être déduit du revenu.

Cette réglementation ne s'applique pas aux apprentis qui sont dispensés de la cotisation.

Les éventuelles modifications seront publiées dans la presse syndicale en début d'année.

Nous vous prions d'informer dans ce sens votre co-

mité de section ainsi que vos membres lors de la prochaine assemblée. Nous publierons ces chiffres également dans notre journal syndical.

SEV

### LIMITES DU REVENU

#### 25 % de rabais :

- membres actifs : par année CHF 66'151.00
- membres pensionnés : par mois CHF 4'961.35
- veuves/veufs : par mois CHF 4'134.45

#### 50% de rabais :

- membres actifs : par année CHF 63'668.00
- membres pensionnés : par mois CHF 4'775.10
- veuves/veufs : par mois CHF 3'979.25

Un revenu qui se situe en-dessous des limites susmentionnées donne droit à un bon de rabais de vacances tous les deux ans.

## IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 937 ex. (total 46 039 ex.), certifié REMP au 6.12.2011

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianoli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

#### Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58  
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-press: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen;

www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le 15 mars 2012.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 8 mars à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 5 mars à 10 h.

Rheinfelden : une balade au bord du Rhin qui allie nature et histoire

# Promenade hivernale au bord du Rhin

André Graf, de Bâle, propose une balade quasi toujours praticable en hiver et également intéressante en toutes saisons : de Rheinfelden à Rheinfelden.

On peut rejoindre la petite ville de Rheinfelden des deux côtés du Rhin avec le train et en bateau sur le Rhin!

Tandis qu'à Bâle, le seul moyen de passer d'un bord à l'autre du Rhin était encore le ferry, il y avait déjà un pont à Rheinfelden pour traverser le fleuve. C'est aussi à Rheinfelden qu'a été construite la première centrale hydro-électrique sur le Rhin.

## Nouvelle construction

Après plus de 110 ans de bons et loyaux services, la centrale a dû être remplacée par une centrale plus moderne il y a peu de temps et un nouveau pont a été érigé pour le trafic automobile. La liaison autoroutière entre les



deux côtés du fleuve a délesté le trafic et la suppression de la centrale a engendré beaucoup de divergences et procédures au niveau politique. Le chemin proposé par André Graf passe maintenant non plus par la passerelle en métal mais par la nouvelle construction ultra-moderne, un peu plus en amont du Rhin.

## Départ côté allemand

On ne peut l'expliquer, mais la plupart des promeneurs débudent le tour du côté allemand. Après être arrivé à la gare côté suisse, on atteint donc ce lieu de départ après un court trajet dans la vieille ville et après avoir passé le fameux pont désormais quasi piéton. Le transfert du trafic

sur une autre route et l'ouverture des frontières grâce aux accords de Schengen ont complètement déchargé la douane située sur le pont et on a du mal à s'imaginer maintenant la situation d'avant, avec tout le trafic des pendulaires et des consommateurs qui traversait le Rhin ici. André Graf, ancien président du Congrès SEV, et ancien collaborateur de CFF Infrastructure, recommande, malgré Schengen, de prendre sa carte d'identité ou son passeport. Après le pont, on continue à droite en amont du Rhin. Des panneaux d'information sont répartis le long du chemin. Ils informent les promeneurs sur la nature, les animaux et les plantes de la région. Mais aussi sur les constructions et la vie à la frontière.

## Le retour du saumon

En hiver, on peut admirer plusieurs genres de canard sur le Rhin, de même qu'en été, où la diversité des oiseaux aquatiques est très



importante. On y verra même bientôt des saumons qui pourront remonter le Rhin grâce aux mesures de compensation liées à la construction de la nouvelle centrale.

Ce qui est aujourd'hui resenti comme un succès de la protection des eaux était auparavant une simple évidence : le saumon était avant le plat du pauvre à Bâle.

Après le nouveau pont sur le Rhin, le chemin continue sur la rive suisse, en aval du

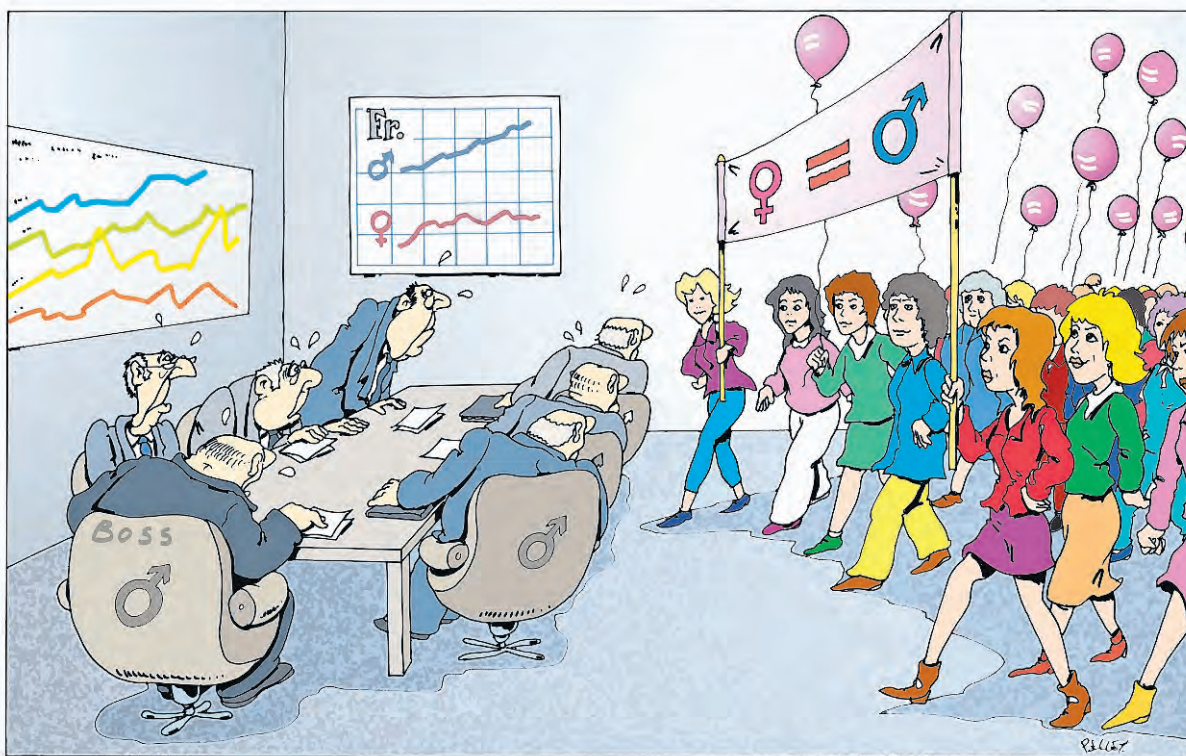
fleuve. On atteint alors la zone de la station thermale qui doit sa réputation à la teneur en sel de l'eau. Le sel suisse vient également souvent de Rheinfelden.

## Se baigner ou flâner

Pour terminer en beauté cette balade d'une bonne heure, profitez d'un moment au «Sole uno», le centre thermal avec divers bains et sauna ou alors baladez-vous un peu dans la vieille ville.

pmo/Hes

## PELLET PIOCHE: VOUS AVEZ DIT INCOMPRÉHENSION?



## IL Y A 50 ANS

### Les sept règles d'or

1. Travaille chaque soir, chaque samedi, chaque dimanche, chaque jour férié. Ne t'occupe pas de considérations privées et personnelles.
2. Si tu ne peux rester le soir au bureau, prends au moins ta serviette à la maison.
3. Considère les repas comme étant seulement une interruption fâcheuse de ton travail. Plus les repas seront brefs, mieux cela vaudra.
4. Il est indiqué d'entretenir des conversations téléphoniques à table pendant les repas.
5. Ne délègue aucune responsabilité à tes employés.
6. Ne voyage que la nuit, afin de ne pas perdre du temps.
7. Il ne faut en principe refuser aucune invitation à des réunions, à des séances et à des conférences.

*ndlr: ce sont les règles d'or du club des personnes ayant eu un infarctus!*

Le Cheminot, le 2 mars 1962







Un spécialiste des installations de transports à câbles

# Les prescriptions de l'OFT : un avantage

*contact.sev* a rendu visite au responsable technique du télésiège du Windegg sur l'Axalp.

Le jour de notre visite, le télésiège dont s'occupe Andreas Heimann est à l'arrêt à cause de violentes rafales de vent qui balayent les flocons de neige. Et à l'arrivée qui se situe pile à 2000 mètres, la visibilité dans le brouillard n'est que de quelques mètres. Avec de telles conditions, on n'a pas très envie de descendre les 1,1 kilomètres de piste du Windegg. Et pendant ce temps, la caissière Lisa Fankhauser ne vend bien sûr que peu d'abonnements de ski pour les deux skilifts en contrebas. Comme le troisième skilift n'est accessible que par le télésiège, il doit rester aussi fermé. Ainsi, ce jour-là, deux employés se retrouvent à court d'emploi.

Andreas Heimann par contre peut exercer aussi par mauvais temps sa fonction de responsable technique du télésiège, il vient exprès pour cela chaque mercredi sur l'Axalp durant la saison de ski. Pour l'interview avec *contact.sev*, il préfère convenir d'un rendez-vous le soir, car son temps de travail sur place est calculé au plus juste et il veut pouvoir profiter de chaque minute.

Ce matin-là, après le contrôle hebdomadaire de l'installation, il améliore par des travaux de soudure la sécurité de la commande du contre-poids. L'après-midi, il remplit les papiers relatifs à ses activités. Ces papiers doivent être en ordre au cas où l'OFT



Certains travaux ne sont réalisables que sur une installation à l'arrêt.

ficé fédéral des transports (OFT) envoie un contrôleur. A la fin de la saison, Andreas Heimann adresse à l'OFT un rapport annuel dans lequel il doit mentionner clairement les éventuels incidents. Heureusement, il n'a encore jamais eu de tels problèmes depuis qu'il travaille sur l'Axalp, soit depuis le début 2010.

## Technicien talentueux

Andreas Heimann participe ce jour-là à une réparation sur une dameuse. Quelques fois, il prête main forte aux collègues de l'entreprise de remontées « Sportbahnen Axalp Windegg » (SAW), qui occupe 18 personnes en hiver mais n'est pas active en été, pour des réparations sur les skilifts et canons à neige. Mais il est avant tout responsable du télésiège qui dispose

d'une concession fédérale. Pour son poste de responsable technique, il a dû accomplir une formation de spécialiste des installations de transport à câbles. Parce que les jours de beau temps, il y a tout de même foule sur ce télésiège à trois places ! La formation exigée comprend un cours de base de 10 semaines et un cours spécialisé d'environ 7 semaines. Notre mécanicien-auto diplômé a accompli cette formation en 1990/91 à l'école technique suisse de Winterthur. Au

même moment, il a commencé son activité d'adjoint du responsable technique aux remontées mécaniques du Hasliberg-Käserstatt. Il a occupé cette fonction jusqu'en 2010, puis il a débuté une nouvelle activité dans une entreprise de construction. Il dispose donc d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans en tant que spécialiste des installations de transport à câbles.

Les autres jours de la semaine, Andreas Heimann travaille dans son entreprise de construction en tant que mécanicien d'exploitation et s'occupe de l'entretien de divers véhicules et machines : camions, pelles mécaniques, rouleaux compresseurs, gouddonneuses et autres engins de chantier.

## Solution sur mesure

Andreas Heimann est employé à 100 % dans l'entreprise de construction. La SAW « loue » ses services en tant que responsable technique et indemnise son employeur en conséquence. Cela fonctionne très bien d'autant plus que le directeur de l'entreprise de construction est aussi le président du Conseil d'administration de la SAW.

Andreas Heimann se charge de l'entretien, des révisions et des contrôles hebdomadaires et mensuels obligatoires du télésiège. Font

partie de ses tâches le graissage des moteurs par exemple, ou le décalage mensuel de 40 centimètres des 100 sièges triplaces afin d'éviter que leur poids n'abîme le câble. Pour ce travail qu'il effectue avec un collègue, il a besoin de trois heures et demie. Normalement, il ne peut exécuter cette tâche qu'après la fermeture à 17 heures, il n'arrive alors chez lui qu'à 22 heures car il lui faut encore 40 minutes de voiture pour rejoindre son domicile au Hasliberg. « C'est pour cela que les jours de mauvais temps sont pour moi presque une bénédiction », nous avoue-t-il en bon oberlandais pince-sans-rire. En novembre avant le début de la saison, et après sa fin en avril, viennent encore s'ajouter une à deux semaines de révision (en été le télésiège est fermé). Et en cas d'urgence, par exemple si l'installation ne démarre plus, il doit quitter son travail ou sortir de chez lui tard le soir pour monter à l'Axalp.

« Pour le responsable technique, le fait que l'OFT édicte des prescriptions pour l'exploitation et l'entretien des remontées mécaniques constitue un avantage », déclare Andreas Heimann. Car ainsi les tâches à effectuer sont claires et les compagnies peuvent mieux planifier les travaux et les dépenses par étapes.

Markus Fischer



En cas de mauvais temps le télésiège est fermé.



Le responsable technique a quelque chose à faire par tous les temps.

## BIO

**Andreas Heimann** (48 ans) a grandi sur le Hasliberg. Il a fait un CFC de mécanicien-auto, a travaillé dans un garage et dès 1990, a été adjoint du responsable technique aux remontées mécaniques du Hasliberg-Käserstatt, qui a fusionné en 2007 avec les remontées mécaniques de Meiringen-Hasliberg. Dès 2010, il est mécanicien d'exploitation dans une entreprise de construction et responsable technique aux remontées mécaniques de l'Axalp Windegg. Il habite avec sa femme et ses deux enfants (11 et 9 ans) à Hasliberg Hohfluh. Hobbys : sa famille, sa maison, son jardin, et le foot en amateur. Membre SEV depuis 2001.